

Perspectives

UNE ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC ET DE LA FRANCOPHONIE

VOLUME 2 NUMÉRO 1

PRINTEMPS 2009

3,95\$

Tête-à-tête avec Robert Bédard,
président et directeur général
d'Athéna Énergies Marketing

Le déclin des prix de l'essence
et les leçons à en tirer

Les nouvelles technologies
pour sauver l'environnement

Énergie en Europe: une
dangereuse multiplication
des réglementations

L'énergie: moteur de croissance



QUEBECOR



Penser média



Énergie et marché

Il y a quelques mois à peine, la question de l'énergie était sur toutes les lèvres. Alors que le baril de pétrole atteignait 147 \$ au cours de l'été 2008, tous imputaient à l'avidité des spéculateurs ou des grandes sociétés pétrolières le prix faramineux de l'essence. Le constat était alors que les marchés ne pouvaient être laissés à eux-mêmes. Ainsi, les dénonciateurs ont proposé d'importantes mesures pour remédier à la situation.

Mais dans leur hâte à dénoncer le marché, ils n'ont pas réalisé que celui-ci était déjà en train d'appliquer des correctifs. Depuis, le prix du baril de pétrole a descendu, tout comme les prix à la pompe, mais cela a peu retenu l'attention. Les acteurs du secteur de l'économie ont réagi aux «signaux de circulation économiques» que sont les prix. Ainsi, ils ont adapté leurs comportements aux nouvelles règles du marché sans l'aide du gouvernement, sans l'intervention d'une agence gouvernementale ni d'un ministère.

C'est justement parce que les acteurs sont laissés libres que les choses se corrigent d'elles-mêmes. Néanmoins, il existe toujours un nombre colossal de barrières et d'obstacles qui empêchent le plein déploiement des forces de marché. Pensons notamment à la réglementation sur l'exploration pétrolière le long des côtes de la Colombie-Britannique, comme il est mentionné dans l'un des articles du présent numéro.

«Ce premier numéro du second volume de *Perspectives* analyse la question des marchés de l'énergie. Comment pouvons-nous assurer une plus grande efficacité énergétique?»

Ce premier numéro du second volume de *Perspectives* analyse la question des marchés de l'énergie. Comment pouvons-nous assurer une plus grande efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies moins polluantes sans sacrifier notre niveau de croissance économique? Comment pouvons-nous utiliser les marchés pour améliorer les aspects de notre vie liés aux biens et services produits par le secteur de l'énergie?

Quoique l'idée du libre marché de l'énergie soit sujet à polémique — particulièrement au Québec —, il nous a semblé important de revenir sur les controverses suscitées par la question dans le but de faire progresser le débat.

Dans le présent numéro, nous vous offrons un article de Guillaume Vuillemy sur les marchés de l'énergie en Europe, qui tente de dispenser des leçons pour d'ultérieures tentatives de libéralisation des marchés. Nous vous proposons aussi un article de Ben Lieberman, analyste senior en environnement et énergie au Heritage Foundation, et de Diane Katz, directrice des Études sur les politiques en matière de risque, d'environnement et d'énergie à l'Institut Fraser, portant sur les fluctuations du prix du baril de pétrole. Finalement, nous vous présentons un article de Ralph Klein et de Brian Tobin, anciens premiers ministres de l'Alberta et de Terre-Neuve, et de Gerry Angevine, de l'Institut Fraser, au sujet de l'intégration des marchés de l'énergie en Amérique du Nord.

En vous donnant rendez-vous au mois de septembre pour notre prochain numéro, nous vous souhaitons bonne lecture!

Vincent J. Gelo

Gérant de *Perspectives*

PRÉCISION

Dans «La liberté économique dans la Francophonie» (*Perspectives*, rubrique *Ailleurs*, vol. 1, n° 3), une erreur s'est glissée quant au nombre de pays analysés. La République dominicaine n'aurait pas dû être incluse dans le classement de cette étude. Toutes nos excuses.



Réagissez à nos articles et aux commentaires des autres lecteurs en nous écrivant à: perspectives@institutfraser.org.

Les lettres peuvent être abrégées par la rédaction. Ne seront publiées que celles signées et accompagnées d'une adresse ainsi que d'un numéro de téléphone, qui seront confidentiels.

Perspectives

Fondé en 2008, Perspectives est publié deux fois par an par l'Institut Fraser, Montréal, Québec, Canada.

L'Institut Fraser est un organisme de recherche et d'éducation indépendant qui possède des bureaux dans toute l'Amérique du Nord et des partenaires dans plus de 70 pays. Notre vision est celle d'un monde libre et prospère au sein duquel évoluent des individus qui bénéficient d'une multiplicité de choix, de marchés concurrentiels et de responsabilités personnelles. Notre mission est de mesurer, d'étudier et de faire part de l'incidence des marchés concurrentiels et des interventions gouvernementales sur le bien-être des personnes.

Étant donné que nous ne sommes assujettis à aucune personne, à aucun organisme ou gouvernement, nos conclusions et nos recommandations peuvent différer parfois de rapports émis par des organismes qui reçoivent du financement public. Nous refusons également tout contrat de recherche.

PERSPECTIVES

Éditeur: Institut Fraser

Rédacteur en chef: Mark Mullins

Adjointe au rédacteur en chef: Tasha Kheiriddin

Directrice éditoriale: Kristin McCahon

Gérant: Vincent Geloso

Agente de communications: Julie Lajoie

Consultant au design graphique: Omeech

Collaborateurs: Gerry Angevine, Keith Godin, Diane Katz, Tasha Kheiriddin, Ralph Klein, David Lewin, Ben Lieberman, Johan Norberg, Brian Tobin, Niels Vieldhus, Guillaume Vuilleme

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT FRASER

Président du conseil d'administration: Hassan Khosrowshahi

Vice-présidents du conseil d'administration: Feu R.J.

Addington, O.B.E., Edward Belzberg, Mark Mitchell

Membres: Salem Ben Nasser Al Ismaily, Louis-Philippe Amiot, Gordon Arnell, Charles Barlow, Everett Berg, Tony Boeckh, T. Patrick Boyle, Peter Brown, Joseph Canavan, Alex Chafuen, Elizabeth Chaplin, Derwood Chase, Jr., James Davidson, Stuart Elman, Greg Fleck, Shaun Francis, Ned Goodman, Arthur Grunder, John Hagg, Paul Hill, Stephen Hynes, David Laidley, Robert Lee, Brandt Louie, David MacKenzie, William Mackness, Hubert Marleau, Mark Mullins, James McGovern, Gwyn Morgan, Eleanor Nicholls, Roger Phillips, Herbert Pinder, Jr., R. Jack Pirie, Conrad Riley, Anthony Sessions, William Siebens, Arni Thorsteinson, Michael Walker, Catherine Windels

Secrétaire-trésorier: Michael Perri

ANNONCES PUBLICITAIRES: Placez une annonce publicitaire dans Perspectives en vue de faire connaître vos produits et services, de promouvoir vos activités et de renforcer votre image de marque. Communiquez avec Julie Lajoie, agente de communications, au 514 281-9550, poste 302, ou par courriel perspectives@institutfraser.org.

COLLABORATION: Vous avez des propositions d'articles pour Perspectives? Contactez Julie Lajoie, agente de communications, au 514 281-9550, poste 302, ou par courriel perspectives@institutfraser.org pour en discuter.

Perspectives est produit par:

TVA PUBLICATIONS

Président: Jocelyn Poirier

Vice-président, finances et opérations: Frédéric Poussard

Vice-présidente, ventes, développement

et innovation média: Joanne Proulx

Adjointes à la direction: Lynne Côté, Sylvie St-Laurent

ÉDITION SUR MESURE

Directrice, développement: Patricia Dionne

Coordonnatrice de projets: Geneviève Pettersen

Chargée de projet: Danielle Marier

Coordonnatrice de production: Ariane Simon

Directrice artistique, grille et design graphique: Ève Legris

Concepteur: Marcel Lemelin

Directeur, service de la révision: Alain Bénard,

et l'équipe de révision de TVA Publications

Directrice générale, ateliers et production: Hélène C. Leblanc

Directeur de production: Claude Gagnon

Infographie: Équipe de TVA Publications

Directrice, service à la clientèle et

ressources matérielles: Danièle Jasmin

Superviseuse, service photographie: Domenica Rendina

Renvoyer tout courrier ne pouvant être livré au Canada à:
Institut Fraser: 1470, rue Peel, tour B, bureau 316,
Montréal (QC) H3A 1T1. Courriel: perspectives@institutfraser.org
Téléphone (de 8 h 30 à 17 h): 514 281-9550, poste 302

Convention de la poste-publications: n° 40069269
Numéros ISSN: ISSN 1916-2189 (version imprimée),
ISSN 1916-2197 (version en ligne)

SOMMAIRE

VOLUME 2 NUMÉRO 1 MARS 2009

LE DÉCLIN DES PRIX DU PÉTROLE: LES LEÇONS À TIRER DE LA DIMINUTION DU PRIX À LA POMPE

Par Ben Lieberman et Diane Katz

Alors que le prix de l'essence à la pompe a dégringolé récemment, quelles leçons pouvons-nous en tirer afin d'éviter de perdre à nouveau notre sang-froid?

ÉNERGIE EN EUROPE: UNE DANGEREUSE MULTIPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS

Par Guillaume Vuilleme

En Europe, les consommateurs ont bénéficié d'une libéralisation dans le secteur de l'industrie énergétique. Toutefois, une série de réglementations supplémentaires viennent mettre en péril les progrès accomplis.

UN AVENIR PLUS PROPRE

Par David Lewin

Le débat sur le réchauffement climatique continue de faire la manchette. Pourtant, on ne parle jamais des nouvelles technologies qui peuvent non seulement rendre l'industrie du charbon plus propre, mais également la redynamiser.



«Le Canada a manifestement ce qu'il faut pour devenir un chef de file à l'échelle mondiale dans le secteur de l'énergie.»

— Gerry Angevine, Ralph Klein et Brian Tobin



6

«Si les grandes compagnies pétrolières avaient réellement été responsables de la hausse des prix de cet été, pourquoi y auraient-elles renoncé si rapidement?»

— Diane Katz et Ben Lieberman

ÉDITORIAL

3

Par Vincent Geloso

Les interventions de l'État sont motivées par de bonnes intentions, mais les effets escomptés sont-ils au rendez-vous?

CHRONIQUE: TÊTE-À-TÊTE AVEC ROBERT BÉDARD

8

Par Tasha Kheiriddin

Un aperçu de l'état de l'industrie du gaz naturel avec le président et directeur général d'Athéna Énergies Marketing

POLITIQUES PUBLIQUES:

14

STRATÉGIE CONTINENTALE DE L'ÉNERGIE

Par Gerry Angevine, Ralph Klein et Brian Tobin

Comment établir des fondations saines pour les politiques de l'énergie en Amérique du Nord.

ÉCONOMIE: RÉGLEMENTATIONS ET CRISES

19

Par Johan Norberg

Pourquoi le blâme de la crise financière actuelle ne repose pas sur des politiques fondées sur la philosophie du libre marché.

ÉNERGIE AU CANADA: AMÉLIORER LES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES CANADIENNES

22

Par Gerry Angevine

Voici quatre petites réformes qui visent à améliorer les politiques publiques en matière d'énergie au Canada.

TRAVAIL: ADIEU AUX ENTREPRISES

25

Par Niels Veldhuis et Keith Godin

La syndicalisation des magasins comme Wal-Mart génère des risques considérables pour le climat d'affaires au Québec. Voici un décryptage de ce phénomène.

FRASER EN IMAGES

29

ACTUALITÉ: LES NOUVEAUX HABITS DE LA MENDICITÉ CORPORATIVE

33

Par Mark Milke

La mendicité corporative existe toujours, elle a simplement changé d'habit.



8



19



Le déclin des prix du pétrole: leçons à tirer de la diminution à la pompe

L'été dernier, le prix du pétrole a atteint de nouveaux sommets. Alors que cette hausse a fait l'objet d'une importante couverture médiatique, on ne parle pas beaucoup de la baisse actuelle. Pourquoi cela? Voici les leçons que nous devons en tirer.

par Ben Lieberman et Diane Katz

Les prix records du pétrole et de l'essence enregistrés l'été dernier — plus de 140 \$ le baril, le prix moyen de l'essence ordinaire sans plomb à la pompe s'établissant à 1,36 \$ le litreⁱ — ont fait l'objet d'une grande attention et ont provoqué une multitude de réactions, à l'instigation des politiciens. Toutefois, les véritables leçons peuvent être tirées de cette situation en étudiant la chute radicale des prix survenue par la suite. Ces leçons, si on les incorpore dans les politiques énergétiques, pourraient à l'avenir contribuer à empêcher les prix de remonter à des seuils records.

Leçon n° 1: Blâmer les grandes pétrolières, les spéculateurs de Wall Street ou d'autres boucs émissaires est une perte de temps.

La colère que les prix élevés ont suscitée chez les consommateurs, l'été dernier, a mené à la pression habituelle pour trouver des boucs émissaires qui soient pratiques sur le plan politique. On a dit à la population que les grandes compagnies pétrolières et les spéculateurs étaient responsables de cette hausse, car ils avaient manipulé les prix à leur avantage. En réaction, les législateurs ont proposé toutes sortes de taxes punitives et de répressions réglementaires. La chute actuelle

des prix devrait cependant, du moins en partie, avoir l'effet d'une douche froide sur ces allégations.

Ces accusations sont lancées chaque fois que les prix de l'essence sont à la hausse. Elles ont fait l'objet de nombreuses enquêtes qui ont conclu à l'absence de fondement de ces allégations, mais ces résultats n'ont convaincu que peu de ses détracteurs. Or, pour établir qu'il est faux de penser que de sombres capitalistes manipulent à la hausse les prix de l'énergie, quelle meilleure preuve existe-t-il que le déclin marqué de ces prix? Le prix d'un baril de pétrole brut intermédiaire de l'ouest du Texas, qui était de 133,44 \$ au mois de juillet 2008, est maintenant de 46,68 \$, ce qui représente une baisse de 65 %ⁱⁱ. Le prix moyen à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb en novembre était de 87,2 ¢ le litre, et les prix ont continué à diminuer en décembreⁱⁱⁱ.

Si les grandes compagnies pétrolières avaient réellement été responsables de la hausse des prix de cet été, pourquoi y auraient-elles renoncé si rapidement? De même, si les spéculateurs étaient capables de générer des profits en faisant monter les prix de plus en plus, pourquoi accepteraient-ils de subir des pertes lorsque les prix sont en chute libre?

La baisse des prix est une preuve solide du fait qu'il n'est pas si facile de manipuler le marché. Elle suggère aussi que les moyens destinés à punir les pétrolières et les investisseurs — que ce soit par des contrôles de prix, par des impôts sur les profits inattendus ou par des restrictions commerciales — ne sont pas des solutions. Ce sont plutôt des mesures



Diane S. Katz (diane.katz@fraserinstitute.org) est directrice des Études sur les politiques en matière de risque, d'environnement et d'énergie à l'Institut Fraser. Elle était auparavant directrice du programme sur les sciences, l'environnement et les technologies au Mackinac Center for Public Policy.

«Si les spéculateurs étaient capables de générer des profits en faisant monter les prix de plus en plus, pourquoi accepteraient-ils de subir des pertes lorsque les prix sont en chute libre?»

qui font diversion par rapport à ce qui doit vraiment être fait, comme augmenter l'offre de pétrole.

Leçon n° 2: Les marchés fonctionnent, à condition qu'on les laisse faire. Alors que l'automne succédait à l'été, les prix records à la pompe, dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale, ont mené à une plus faible demande et à une diminution des prix. En d'autres mots, les acteurs du marché répondent aux incitations, et les prix élevés vont après un certain temps accroître l'offre, rendre l'usage des ressources rares plus efficace et, à terme, diminuer les prix. Bien que la crise financière ait affaibli la confiance envers les marchés dans les dernières semaines, le déclin précipité des prix du pétrole brut et de l'essence devrait nous rappeler que les marchés donnent habituellement de meilleurs résultats que les interventions politiques bien intentionnées.

Évidemment, les marchés fonctionnent seulement si on les laisse faire. La plus grande menace qui plane sur les marchés de l'énergie en ce moment est une coûteuse réglementation de type «plafonds et échanges d'émissions» qui serait adoptée au nom de la lutte contre le réchauffement climatique. Ces mesures imposeraient une limite aux émissions de gaz à effet de serre, principalement au dioxyde de carbone provenant de la combustion de charbon, de pétrole et de gaz naturel. Cette politique, qui provoquerait un seuil d'interférence gouvernementale jamais atteint dans le secteur de l'énergie et dans l'économie en général, restreindrait inévitablement la production et la consommation d'énergie. Bref, de telles mesures mèneraient à un rationnement de l'essence et à des prix beaucoup plus élevés.

Plusieurs partis politiques ont appuyé l'idée de mesures de type plafonds et échanges d'émissions. Il s'agit d'une question souvent mentionnée par Jean Charest, premier ministre du Québec^{iv}.

Les délais d'obtention des permis posent également problème. La volatilité du secteur de l'énergie signifie qu'un plan d'affaires pour un projet de grande envergure peut changer pendant le délai nécessaire pour obtenir une approbation gouvernementale, ce qui peut nuire à sa rentabilité. Toutefois, le coût n'est pas le seul problème. Accroître l'approvisionnement nord-américain en carburant est également important pour la sécurité énergétique continentale. Par conséquent, Ottawa doit agir rapidement afin d'éliminer les blocages réglementaires et mettre fin aux querelles juridictionnelles qui retardent couramment les projets énergétiques.

Les coûteuses restrictions imposées par la tolérance des retards ou par un système de plafonds et d'échanges d'émissions agissent comme un frein à sens unique sur les prix du pétrole et de l'essence, empêchant les déclinés causés par un marché du genre de celui que nous observons depuis cet été.

Leçon n° 3: Ce qui descend peut remonter.

Nous avons vu que les prix peuvent chuter radicalement, mais nous ne devrions pas oublier qu'ils peuvent remonter tout aussi radicalement. Il est bon de voir que l'essence est devenue plus abordable, mais la principale raison de cette situation — un ralentissement économique qui a causé un fléchissement de la demande — est que personne ne s'attend à la voir durer à jamais (ni ne souhaite qu'il en soit ainsi). Ce n'est pas le moment d'être complaisants, car nous pourrions voir les prix exploser de nouveau, une fois que l'économie mondiale sera remise sur pied.

Une chose que le Canada peut accomplir est d'accroître l'exploration de gisements de pétrole au sein du pays. Des études indiquent que le bassin Queen Charlotte pourrait contenir environ 10 milliards de barils de pétrole et 26 billions de pieds cubes de gaz naturel. Par contre, l'exploration pétrolière le long de la côte de la Colombie-Britannique est interdite depuis 1971, tant par la législation fédérale que la législation provinciale^v. Cependant, l'exploration et le développement en mer pourraient être entrepris sans risque environnemental avec des garanties appropriées (Colombie-Britannique, 2002). Le gouvernement devrait lever le moratoire sur l'exploration en mer et régler les prétentions de souveraineté sur ces lieux faites par des concurrents.

Encore beaucoup à apprendre

Les bonnes nouvelles font rarement les manchettes, et la baisse récente des prix du pétrole et de l'essence n'a pas retenu beaucoup l'attention. C'est malheureux, car nous pouvons en tirer plusieurs leçons qui, si on décide d'en tenir compte, pourraient mener à des prix plus abordables dans les années à venir.

RÉFÉRENCES

ⁱ MJ Ervin and Associates, *Prix au détail moyen, en libre service, incluant taxes – Essence ordinaire*, <http://www.mjervin.com/subscriptions/month_ru_posted_2008.htm>, en date du 9 décembre 2008.

ⁱⁱ EconMagic.com, *Price of West Texas Intermediate Crude: Monthly NSA, dollars per barrel*, <<http://www.econmagic.com/em-cgi/data.exe/var/west-texas-crude-long>>, en date du 9 décembre 2008.

ⁱⁱⁱ MJ Ervin and Associates, *Prix au détail moyen, en libre service, incluant taxes – Essence ordinaire*, <http://www.mjervin.com/subscriptions/month_ru_posted_2008.htm>, en date du 9 décembre 2008.

^{iv} Benzie Robert et Sean Gordon (5 juillet 2008), «Climate change rift immediately apparent», *Toronto Star*, <http://www.ctv.ca/servlet/ArticleNews/story/CTVNews/20070810/premiers_meeting_070810/20070810?hub=Canada>, en date du 6 décembre 2008.

^v Canadian Society of Exploration Geophysicists, *Offshore BC – Current Status*, mars 2007, <<http://www.cseg.ca/publications/recorder/2007/03mar/mar2007-offshore-bc.pdf>>.





En tête à tête avec Robert Bédard

Robert Bédard est président et directeur général d'Athéna Énergies Marketing, une entreprise importante dans le secteur du gaz naturel au Québec. La conversation d'une demi-heure a porté sur la situation actuelle et les défis de l'énergie au Québec.

► **Tasha Kheiriddin:** Commençons très simplement: comment fonctionne le marché du gaz naturel au Québec?

► **Robert Bédard:** Votre question est très large, mais, en gros, la part de marché du gaz naturel au Québec tourne autour de 14 ou 15 %. Dans le reste du Canada, aux États-Unis et même en Europe, cette part de marché s'élève à 20 ou 22 %. Il est certain que les tarifs soumis pour l'alimentation en électricité ont un effet déterminant chez nous. Il faut dire que la majeure partie du gaz naturel est acheminée par gazoduc et provient de l'Alberta.

T.K.: *Le Devoir* rapportait en avril qu'on avait découvert du gaz naturel dans les basses terres du fleuve Saint-Laurent. Existe-t-il d'autres cas du même genre au Québec, et qu'en est-il de l'exploration?

R.B.: Il semble y avoir un bon potentiel, et plusieurs sont optimistes. Mais il y avait également beaucoup de gens optimistes concernant les projets de l'île aux Sables, qui se sont avérés décevants malgré les millions investis. Au Québec, l'exploitation du gaz de schiste nécessite une nouvelle façon d'extraire le gaz naturel qui se trouve dans certaines formations rocheuses. Tout ça a un coût et, en ce moment, les promoteurs recherchent des investisseurs. Au prix actuel du gaz, ces projets risquent de demeurer embryonnaires pour quelques années encore...

T.K.: Avec la crise financière, comment réagissent les investisseurs face aux demandes de financement venant de compagnies telles que la vôtre? Comment vos clients réagissent-ils?

R.B.: N'étant pas producteurs, nous n'avons pas les mêmes besoins de financement que ceux-ci. Par contre, beaucoup de nos projets de forage sont dits «non conventionnels», comme ceux concernant les sables bitumineux. Or, ces projets nécessitent des investissements beaucoup plus importants que ceux encourus par les forages conventionnels. Il est évident qu'avec la baisse des prix de vente du



«Pour l'électricité, il faut regarder plus que les coûts de production. Il faut se pencher sur le coût d'opportunité, du fait de ne pas pouvoir vendre cette électricité ailleurs, et sur le coût de remplacement.»

gaz naturel et le resserrement du crédit, le défi est d'autant plus grand pour les promoteurs. En fait, la question à se poser est simple: aux prix actuels, est-ce toujours rentable de mener à bien de tels projets? On parle ici de recherche et d'exploration, où creuser ne signifie pas nécessairement trouver. Quand on investit des millions en forage, on cherche nécessairement à profiter d'un retour sur l'investissement. À

la suite de la baisse des prix que nous avons connue, certains n'y croient tout simplement plus. Et, comme le financement est devenu plus difficile à obtenir et plus coûteux, il ne sera pas surprenant de voir les investisseurs se faire plus rares.

T.K.: Certains sont d'avis que l'essoufflement actuel du marché du gaz naturel au Québec serait dû à la difficulté, pour les promoteurs, à obtenir du financement pour développer les infrastructures nécessaires à l'exploitation. Qu'en pensez-vous?

R.B.: Ça vaut peut-être pour les nouveaux projets. Gaz Métro a développé son réseau de façon importante dans les années 80 dans le but de rejoindre une clientèle potentielle. Je crois comprendre qu'il y a beaucoup moins de prolongements du réseau aujourd'hui, mis à part des projets très ciblés, comme celui de la centrale thermique de Bécancour. Je dirais que ce qui est important pour Gaz Métro, c'est d'augmenter l'utilisation de la canalisation existante et non l'étendue de celle-ci. Gaz Métro, comme toute autre entreprise, n'hésitera pas à présenter un projet à la Régie de l'énergie si celui-ci est rentable. C'est toujours une question de prix ou de bénéfices prévus.

DÉJEUNERS ÉCONOMIQUES

Les faits d'abord



Des progrès remarquables en matière d'environnement ont été réalisés ces dernières décennies. La qualité de l'air s'est considérablement améliorée et moins d'écoulements industriels polluent nos lacs et rivières. Malgré tout, l'idée que nous sommes entourés de toxines et condamnés par le réchauffement climatique persiste.

* Présentation et période de questions bilingue

Évaluation de l'environnement *le Bon, la Brute et le Douteux*

INSTITUT
FRASER

Diane Katz
Directrice des Études
sur les politiques en
matière de risque,
d'environnement et
d'énergie, Institut Fraser



**Jean-François
Minardi**, Analyste
senior de politiques
publiques, Institut Fraser



Mardi 31 mars
de 11h45 à 13h30

Club universitaire de Montréal
2047 rue Mansfield

Billet individuel: 40\$
Trois événements: 100\$

RSVP : www.institutfraser.org
ou 514.281.9550 p. 301

T.K.: Toujours à propos des infrastructures, on ne peut pas éviter de parler du port méthanier de Rabaska. Les débats ont été acrimonieux, notamment avec des groupes environnementaux qui critiquaient vivement le projet. De votre côté, comment interprétez-vous ces débats?

R.B.: L'attitude «pas dans ma cour» est toujours très présente, et je trouve que les opposants aux projets d'investissement sont mieux organisés aujourd'hui qu'auparavant. J'ai justement rencontré M. Marc Simard, l'auteur du livre *Les éteignoirs*, ici, à l'institut. Il a bien décrit ce phénomène. J'ai été et je demeure un grand partisan du projet Rabaska depuis ses débuts, en 2004. On constatait bien le vieillissement de nos bassins de production de l'Ouest et la croissance de la demande. Si les bassins traditionnels n'étaient plus suffisants, l'importation était de mise. Je ne peux commenter le choix de l'endroit; il y a des gens qui ont fait des études sur la question et qui ont présenté leur projet au BAPE. Les deux parties ont eu l'occasion de débattre l'ensemble des points. Mais le besoin était effectivement là.

T.K.: Toujours en lien avec Rabaska et l'environnement, quelle a été la mesure de l'action gouvernementale dans le débat?

R.B.: Le gouvernement a tenu la route face à beaucoup de voix opposées, et je le félicite. Par contre, je crois pour ma part qu'il est trop à l'écoute des opposants qui s'expriment dans les médias. Il existe un organisme, le BAPE, à qui les opposants peuvent présenter leurs points de vue. En fait, je remets en question la propension de certains médias à donner de l'espace aux discours des groupes de pression sans nécessairement valider au préalable leur représentativité. Il me semble y avoir une distorsion du message, où l'avis de la majorité silencieuse n'est pas suffisamment pris en considération. Les médias devraient peut-être être plus sélectifs avant d'ouvrir l'espace public à quelqu'un. On présente le micro, mais on demande rarement: «Pourquoi devriez-vous avoir droit au micro? Qui représentez-vous? Combien de membres représentez-vous?» Dans le cadre des audiences du BAPE, on peut s'assurer que tout le monde aura la chance de s'exprimer et que des gens compétents pourront analyser les mémoires. Après le dépôt du rapport du BAPE, ce sera aux élus de décider.

T.K.: Pensez-vous qu'au Québec les gens ont tendance à voir d'un mauvais œil le développement de cette ressource? Est-ce différent ailleurs au Canada ou aux États-Unis?

R.B.: Je dirais que oui. Les Québécois ont une relation particulière avec l'argent qui fait en sorte qu'un projet de développement est souvent mal perçu dès le départ. Un slogan syndicaliste le montre



bien: «Le syndicat travaille pour vous, le privé travaille pour qui?» C'est dans la culture québécoise de penser que le développement est une affaire de riches. Dans le cas de Rabaska, on entendait dire que le projet visait le bénéfice des grandes sociétés. Mais ce projet, s'il est réalisé, permettra de faire baisser les coûts de l'énergie de tout le monde, sans exception. La demande de gaz en provenance de l'Alberta va diminuer et, ce faisant, nous pourrons augmenter les volumes destinés à l'exportation vers les États-Unis. On verra donc un effet à la baisse sur les prix du NYMEX. Et, comme tous les prix pour nos clients d'ici sont dérivés de ceux transigés sur le NYMEX, tout le monde en profitera.

T.K.: Selon le CIRANO, le prix de l'électricité au Québec ne suit pas le marché, en raison de l'intervention de la Régie de l'énergie. Ce n'est pas le cas pour le prix du gaz naturel qui, lui, suit le marché. En fait, il semble même que l'écart entre le prix du gaz naturel et celui de l'électricité se soit creusé davantage ces derniers temps. Cela nuit-il?

R.B.: Je ne pense pas que les tarifs d'Hydro-Québec des dernières années ont nécessairement nui au développement de l'industrie du gaz naturel dans les secteurs industriel et commercial. Par contre, pour ce qui est du secteur résidentiel, c'est évident. Seul le bon signal des prix peut générer de bons comportements chez les consommateurs. Lorsqu'on gèle des tarifs électriques pendant plusieurs années et qu'on maintient un tarif artificiellement bas, on envoie le mauvais message, et les habitudes des consommateurs ne changent pas. C'est impossible. Mauvais prix, mauvais choix. Il serait plus efficace et rentable d'utiliser le gaz pour le chauffage de nos maisons et de vendre l'électricité ainsi libérée à nos voisins en périodes de pointe. Ça aiderait aussi à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Donc, oui, cette approche nuit au développement de l'industrie du gaz naturel au Québec. Absolument.

«Seul le bon signal des prix peut générer de bons comportements chez les consommateurs. Lorsqu'on gèle des tarifs électriques pendant plusieurs années et qu'on maintient un tarif artificiellement bas, on envoie le mauvais message, et les habitudes des consommateurs ne changent pas.»

T.K.: Selon vous, quel serait le bon signal des prix?

R.B.: Pour l'électricité, il faut regarder plus que les coûts de production. Il faut se pencher sur le coût d'opportunité, du fait de ne pas pouvoir vendre cette électricité ailleurs, et sur le coût de remplacement. Nous avons cette impression au Québec que, puisqu'on produit ici, ça nous appartient et qu'on devrait payer moins cher. En fait, en montrant un mauvais signal des prix, on n'incite pas les gens à consommer comme il le faudrait et à faire un bon usage de l'électricité. On se retrouve avec donc une perte d'opportunité. Un tarif bas représente une subvention aux grandes entreprises qui leur permet de faire un profit accru qui ne sera pas nécessairement réinvesti au Québec, alors que ce sont les Québécois qui ont payé l'infrastructure pour produire l'électricité et l'acheminer aux clients. Ces profits supplémentaires sont trop souvent retournés en Europe, aux États-Unis ou en Asie, car peu de ces grandes entreprises appartiennent aux Québécois. On parle ici de 5 à 10 milliards de dollars perdus par année pour le gouvernement. Cet argent pourrait servir à aider les gens qui peinent à faire face aux nouveaux tarifs, puis à combler d'autres besoins de notre société. Il y a des choix à faire.

T.K.: Selon vous, quelle approche le gouvernement devrait-il adopter en ce qui a trait au gaz naturel?

R.B.: Il a déjà mis en place des incitatifs favorisant la consommation de combustibles fossiles à plus faible impact en termes de gaz à effet de serre. Je maintiens que la bonne énergie devrait être utilisée au bon endroit et que, sans le bon signal des prix – peu importe la source d'énergie –, nous ne pouvons nous attendre à une utilisation responsable de la part des consommateurs. Il s'agit de travailler dans ce sens.

ISSUES THAT MATTER.

Fraser Forum
a Fraser Institute review
of public policy in Canada

To become a Fraser Institute supporter and receive Fraser Forum, call 1-800-665-5158 or e-mail development@fraserinstitute.org

Énergie en Europe: une dangereuse multiplication des réglementations



Alors qu'une dizaine d'opérateurs se disputent le marché de l'électricité en Europe, de nouvelles réglementations sont en train de changer les règles du jeu.

par Guillaume Vuilleme, Institut économique Molinari

Depuis juillet 2007, les consommateurs résidentiels européens peuvent choisir librement leur fournisseur d'énergie. Le marché industriel avait, quant à lui, été ouvert à la concurrence trois années auparavant, en juillet 2004. Ce processus aurait pu contribuer à la baisse des prix, à l'amélioration des services proposés et à l'innovation technologique. Néanmoins, au nom d'une conception biaisée de la concurrence, de nombreuses réglementations nouvelles ont été imposées, qui compromettent sérieusement les bénéfices que la libéralisation du marché pourrait apporter.

Pour la Commission européenne, un marché n'est concurrentiel que si un certain nombre d'entreprises offrent le même service. Se fondant sur une conception irréaliste de la concurrence, celle de la «concurrence pure et parfaite», elle a présenté, en janvier 2007, un rapport de suivi¹ dans lequel elle souligne l'existence de «sérieux problèmes». Selon elle, la nouvelle structure de marché reflète beaucoup trop fidèlement l'ancienne: les monopoles historiques auraient tendance à conserver la maîtrise d'une part écrasante des importations et de la production nationale.

Pourtant, il est inexact de croire que la concurrence se caractérise par la multiplicité des offreurs sur un marché donné et par une distribution égale des parts de marché. Le fait de vouloir remettre en cause et réglementer de nouveau des entreprises intégrées verticalement dont, pourtant, les consommateurs pourraient bénéficier n'améliore pas la

pression concurrentielle. De même, porter atteinte aux droits de propriété — élément indispensable au bon fonctionnement du marché et de la concurrence — des compagnies d'énergie, voire réinstaurer des monopoles légalement protégés (comme projeté de le faire la Commission au moyen des mesures de «séparation»), ne favorise pas non plus la libre concurrence, en dépit des déclarations officielles.

Néanmoins, pour faire face à ce qu'elle considère comme un «dysfonctionnement», elle entend fixer de nouvelles dispositions contraignantes en matière de propriété et de gestion des réseaux de gaz et d'électricité. Si la situation actuelle n'est certes pas idéale, il serait dangereux d'imposer de nouvelles réglementations dont les conséquences seraient pires que le mal qu'elles sont censées résoudre.

À l'heure actuelle, une séparation juridique et managériale a déjà été imposée. Concrètement, les anciens monopoles conservent officiellement la propriété de leurs réseaux mais, en réalité, ils en perdent le contrôle. Dans ce cadre, les autorités de régulation ont vu leur rôle fortement renforcé. Elles doivent s'assurer qu'il n'y a pas de discrimination en approuvant les tarifs et les conditions d'accès au réseau, mais elles interviennent aussi pour gérer les interconnexions, évaluer le niveau de transparence et de concurrence des marchés, et superviser la dissociation comptable. La propriété n'est donc que théorique, puisque les opérateurs sont privés de la possibilité d'en disposer librement, comme c'est normalement le cas sur un véritable marché. Sous prétexte d'assurer une égalité de traitement entre tous les clients des réseaux, ceux-ci sont réglementés et gérés séparément.

Les résultats d'une telle mesure ont été jugés insuffisants par la Commission, qui a proposé une totale dissociation des structures de propriété. Devant la résistance opposée par la France (EDF et GDF-Suez)



Guillaume Vuilleme poursuit des études en sciences politiques et en économie au prestigieux Institut d'études politiques de Paris. Il a occupé diverses fonctions au sein de l'association Liberté Chérie, notamment celle d'analyste. Il a publié des articles d'analyse économique et politique dans Le Figaro, La Tribune, ou encore La Voix du Jura. Il est également intervenu dans divers médias afin de commenter les politiques publiques. Il écrit des critiques pour la revue fiscale Le Cri du Contribuable. Grâce à la bourse Tocqueville, dont il a été lauréat en 2007, il a pu se familiariser avec la méthode des think tank sessions américains lors de nombreuses séances de réflexion aux États-Unis. Il travaille à l'Institut économique Molinari depuis septembre 2007 en qualité de chercheur.

«Les autorités européennes souhaitent également que les anciens monopoles renégocient leurs contrats d’approvisionnement à long terme ou en limitent la durée»

et l’Allemagne (RWE et E.ON), une seconde possibilité est offerte aux opérateurs: le recours à un opérateur indépendant du système (ISO), c’est-à-dire à un gestionnaire totalement indépendant qui prendrait toutes les décisions concernant la gestion du réseau.

Dans les deux cas, ces réglementations reviennent à un quasi-démantèlement des entreprises actuelles, qui pourraient se trouver fragilisées et, dès lors, menacées. Dans toute entreprise, l’investissement se fait de manière que les besoins les plus urgents des consommateurs puissent être satisfaits. C’est donc l’existence de besoins s’exprimant sur le marché qui détermine les décisions d’investissement. En séparant la gestion de son réseau et l’offre des services énergétiques, on brise cette coordination entre l’investissement et les besoins des consommateurs. Cela est d’autant plus dangereux que la demande d’énergie est appelée à croître dans les années à venir.

Dans une telle situation, c’est une structure monopolistique créée par la réglementation qui devrait faire les choix d’investissement, tout en étant largement dépourvue des incitations lui permettant de les faire de la manière la plus efficace possible. Il faudrait donc recréer une coordination artificielle pour savoir où et combien investir. Les incitations à investir seraient moindres. L’opérateur historique, à qui il revient d’investir dans son réseau, n’en est plus propriétaire et ne sera pas le seul à en profiter; ses concurrents en tireront également avantage. Dès lors, pourquoi le ferait-il? Dans le cas du recours à un opérateur indépendant du système (ISO), la logique politique pourrait prendre le dessus sur la logique marchande, dès lors qu’il s’agirait d’investir: la puissance publique, qui prend part à la décision, peut certes être sensible aux arguments économiques, mais elle l’est également au clientélisme électoral ou aux pressions syndicales.

On réalise ainsi l’ampleur des dangers que les mesures de séparation de la propriété introduites par la Commission peuvent faire planer sur le marché de l’énergie en Europe. Mais ces réglementations ne sont pas les seules que la Commission européenne impose pour faire prévaloir sa vision de la concurrence.

Les autorités européennes souhaitent également que les anciens monopoles renégocient leurs contrats d’approvisionnement à long terme ou en limitent la durée. Selon elles, grâce à ces contrats, ils auraient pu fermer pour plusieurs années aux nouveaux entrants le marché des gros acheteurs, parmi lesquels figure celui des revendeurs de gaz.

Pourtant, les contrats à long terme ne sont pas incompatibles avec la concurrence. Au contraire, ils présentent même de nombreux avantages pour les consommateurs. Ils assurent tout d’abord qu’ils puissent bénéficier d’une stabilité des prix. Il en est de même pour le marché de l’électricité où, ainsi que l’explique Séverin Borenstein, ils permettent «d’éviter de larges fluctuations des factures d’électricité quand des décalages surviennent [entre l’offre et la demande]»². Ce n’est pas négligeable quand on sait à quel point la volatilité des prix de l’énergie peut être grande.

Les contrats d’approvisionnement à long terme sont également une condition préalable à certaines décisions importantes d’investissement. En effet, qui pourrait se lancer dans des investissements très lourds, par exemple pour construire des gazoducs, s’il n’a pas la certitude que ces conduites pourront lui permettre de transporter du gaz pendant des années?

Mais le discours de la Commission européenne est tout autre. Sous sa pression, le Belge Distrigaz a déjà limité la durée de ses contrats d’approvisionnement à long terme. L’Union européenne s’est alors empressée de faire savoir aux autres opérateurs qu’ils pourraient éviter de futures poursuites antitrust en faisant de même.

Au nom de la concurrence européenne, ce sont donc deux types de mesures anticoncurrentielles qui sont imposées par les régulateurs européens: la séparation de la propriété et la renégociation des contrats d’approvisionnement à long terme. À cela s’ajoutent d’autres réglementations: contrôle des prix pour les ménages à faibles revenus, recours imposé aux énergies renouvelables, limitation de l’usage du nucléaire dans certains États, normes visant à faciliter la rupture des contrats, etc. En plus de nuire à la concurrence et, in fine, au consommateur, par des prix plus élevés, ces dispositions auront leurs propres effets pervers. Mais quand ils se manifesteront, c’est probablement le libre marché qui sera accusé!

RÉFÉRENCES

1. Communiqué de presse de la Commission européenne, 10 janvier 2007. Accessible à: <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/26&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>.
2. «The trouble with electricity markets: understanding California’s restructuring disaster», Séverin Borenstein, in *Journal of Economic Perspectives*, vol. 16, n°1, hiver 2002.

Notre vision d'une stratégie énergétique continentale

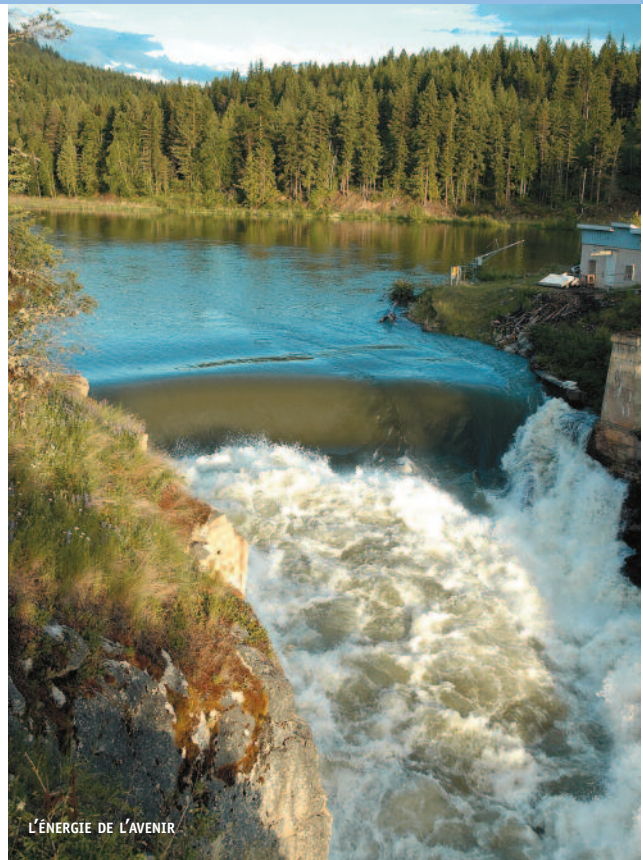
Le Mexique, le Canada et les États-Unis sont économiquement liés dans le cadre de l'ALENA. Ces liens peuvent s'approfondir grâce à une stratégie continentale qui touche le secteur énergétique. Les anciens premiers ministres Ralph Klein et Brian Tobin se joignent à l'économiste Gerry Angevine, économiste senior à l'Institut Fraser, pour définir cette stratégie.

par Gerry Angevine, Ralph Klein et Brian Tobin

Nous dirigeons le projet Stratégie énergétique continentale nord-américaine de l'Institut Fraser. Ce projet consiste en grande partie à définir les rôles qui reviennent au secteur public et au secteur privé dans le développement des ressources énergétiques ainsi que les limites des politiques publiques à cet égard. Il visera essentiellement à étudier des réformes qui permettraient aux marchés de l'énergie de fonctionner plus efficacement et d'offrir davantage d'occasions d'affaires et d'investissement sur le plan des ressources énergétiques aux trois pays du continent nord-américain. De telles réformes donneraient aux consommateurs un plus grand choix afin de répondre à leurs besoins énergétiques et procureraient de nombreux avantages économiques, notamment sous forme de croissance de l'emploi et des revenus. Le fait de se tourner davantage vers les ressources disponibles sur le continent, dans la mesure où les conditions du marché le permettent, renforcerait également la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

Le Canada a manifestement ce qu'il faut pour devenir un chef de file à l'échelle mondiale dans le secteur de l'énergie en raison de son potentiel hydroélectrique, d'une technologie nucléaire bien établie et de vastes réserves d'uranium et d'hydrocarbures, notamment de charbon, de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole «frontalier».

À l'opposé, les États-Unis ont relativement peu de potentiel hydroélectrique supplémentaire et ont en grande partie épuisé leurs réserves de gaz naturel et de pétrole brut classiques. Toutefois, ce pays a encore des réserves considérables de pétrole brut classique non développées en Alaska et dans la zone externe du plateau continental, de même que des réserves substantielles de pétrole et de gaz naturel



non classiques, y compris de méthane de houille et de pétrole et de gaz situées dans des schistes et dans des formations étroites de grès.

Le Mexique, troisième partenaire de cette stratégie énergétique continentale, doit composer avec un approvisionnement limité de gaz naturel parce que ses réserves ne sont pas suffisamment développées et que la demande d'électricité croît rapidement. Une préoccupation encore plus importante: le Mexique pourrait ne pas être en mesure de maintenir son taux actuel de production de pétrole — une conséquence directe de son modèle de développement économique contrôlé par l'État.

Le premier rapport du programme de recherche sur la Stratégie énergétique continentale de l'Institut Fraser, *A Vision for a Continental Energy Strategy*, qui a été publié en février 2008, indique qu'il est important de définir une telle stratégie à l'heure actuelle en raison des conséquences réelles et possibles de plusieurs changements à l'échelle mondiale et continentale qui touchent le secteur nord-américain de l'énergie. On compte parmi ces changements:

- une évolution du marché de l'énergie — particulièrement en ce qui concerne les hausses de prix du pétrole et du gaz naturel depuis une décennie;
- la dépendance croissante de l'Amérique du Nord envers l'importation de pétrole et de gaz naturel, malgré qu'elle soit considérablement dotée de ressources énergétiques;
- les contraintes de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)



Brian Tobin a été premier ministre de Terre-Neuve de 1996 à 2000 ainsi que ministre fédéral de l'Industrie de 2000 à 2002. Il est un Senior Fellow à l'Institut Fraser.



Premier ministre de l'Alberta de 1992 à 2004, Ralph Klein est aussi Senior Fellow à l'Institut Fraser.

comme mécanisme afin de promouvoir l'intégration du marché nord-américain de l'énergie;

- des modifications dans l'arène géopolitique mondiale qui augmentent les risques de transport de produits énergétiques.

Investir dans le développement du pétrole et d'autres sources d'énergie au sein de la région améliorerait la sécurité de l'approvisionnement, réduirait la pression exercée sur le prix des produits énergétiques et nous permettrait de jouir de certains avantages sur le plan de l'emploi et des revenus qui découlent d'un secteur de l'énergie en pleine expansion. Les réformes de politiques ne doivent pas, cependant, être mises en oeuvre avec l'intention de créer des distorsions dans la structure des échanges commerciaux, comme c'est le cas par exemple avec l'application de tarifs douaniers sur les approvisionnements provenant de l'extérieur du continent. Ces changements doivent plutôt garantir une économie continentale aussi ouverte que possible afin de profiter pleinement des avantages résultant de l'investissement, du commerce et de la création de richesse.

Le rapport *A Vision for a Continental Energy Strategy* mentionne plusieurs principes qui, selon nous, doivent guider le développement de la stratégie énergétique continentale. Ceux-ci comprennent la reconnaissance et la nécessité des éléments suivants:

- le recours aux signaux de prix du marché afin d'allouer les ressources énergétiques et le capital requis pour développer efficacement ces ressources;
- le commerce libre et ouvert des ressources et produits énergétiques, tant au sein du continent que pour ce qui provient de l'extérieur de ses frontières;
- des cadres de politiques qui favorisent la concurrence et l'innovation dans le marché de l'énergie et qui permettent aux investisseurs de déterminer les lieux de production et de définir la portée de leurs entreprises en fonction des conditions du marché;
- une participation et une intervention limitées des gouvernements dans les marchés de l'énergie, outre le fait de garantir que l'environnement politique et institutionnel soit juste, adéquat et concurrentiel par rapport à celui des autres États[1].

Dans notre rapport, nous traitons d'un certain nombre de facteurs importants ou de fondements qui doivent être soigneusement examinés et compris avant qu'une stratégie énergétique continentale puisse être établie. Notons parmi ceux-ci:

i. Le potentiel d'approvisionnement énergétique du continent

Si certaines ressources énergétiques (comme les schistes bitumineux) ne sont pas exploitées, nous devons déterminer s'il existe des barrières à l'investissement et si des réformes de politiques sont nécessaires pour nous permettre de progresser.

ii. La sécurité énergétique

Si la sécurité de l'approvisionnement énergétique limite le développement économique de l'Amérique du Nord, comment cette question peut-elle être résolue? Des réformes de politiques sont-elles nécessaires afin d'améliorer la capacité de nos marchés régionaux à répondre plus rapidement et plus efficacement à des restrictions de l'approvisionnement énergétique, que ce soit à l'interne ou à l'externe?

iii. Les modifications de politiques environnementales

Comment les modifications de politiques environnementales qui surviennent partout dans le monde influenceront-elles la compétitivité des producteurs énergétiques nord-américains par rapport à ceux des autres régions? Certaines politiques énergétiques devront-elles être révisées en conséquence?

iv. Les exigences liées au capital

Ceux qui investissent dans des projets énergétiques nord-américains ont-ils de la difficulté à concurrencer avec d'autres secteurs et d'autres pays pour obtenir du capital? Des réformes fiscales ou réglementaires seront-elles nécessaires?

v. Les questions liées aux travailleurs

Dans certains endroits du continent, la mise en oeuvre de projets énergétiques pourrait être limitée par une quantité insuffisante de travailleurs expérimentés et qualifiés. Que pourrait-on faire pour atténuer ce problème?

vi. Le cadre réglementaire de l'énergie

En plus des questions ci-dessus, les processus réglementaires liés aux projets énergétiques doivent être revus. Des processus réglementaires plus intelligents et simplifiés réduiront les barrières à l'investissement dans des pipelines et dans d'autres installations requises afin d'intégrer les marchés de l'énergie du continent.

Il est clair qu'un examen approfondi de ces questions fondamentales est nécessaire avant d'établir une stratégie énergétique continentale complète. L'Institut Fraser prévoit publier des documents de réflexion à propos de ces questions d'ici l'automne 2010. Un rapport final sera ensuite publié et, idéalement, le programme de stratégie énergétique continentale entamera une nouvelle étape, peut-être sur une base trinationale plus formelle.

NOTE

¹ Les gouvernements ont l'importante responsabilité de garantir que les cadres politiques et institutionnels qui gouvernent le commerce de l'énergie soient propices au développement et au fonctionnement de marchés qui soient attrayants pour les investisseurs et qui multiplient les choix offerts aux consommateurs de produits énergétiques.

RÉFÉRENCES

Affaires étrangères et Commerce international Canada (2002), *Accord de libre-échange nord-américain: Texte de l'Accord*, <<http://www.dfait-maeci.gc.ca/nafta-alena/agree-fr.asp>>.

Klein, Ralph, Brian Tobin et Gerry Angevine (2008), *A Vision for a Continental Energy Strategy*, Institut Fraser.



Gerry Angevine est économiste supérieur au Centre d'études des politiques énergétiques de l'Institut Fraser et possède un doctorat en économie de l'Université du Michigan.

Un avenir plus propre

Grâce à de nouvelles technologies, le charbon pourrait revenir sur le devant de la scène en tant qu'énergie propre et fiable.

par le D^r David Lewin

Nous avons au Canada une source d'énergie qui peut répondre à la demande d'électricité plus propre, une source fiable offrant des centaines, sinon des milliers, d'années d'accessibilité relativement facile. Il s'agit du charbon.

Cela peut paraître surprenant pour ceux qui voient le charbon comme un lugubre vestige de la révolution industrielle. Pourtant, grâce à un procédé qui existe depuis plus d'un siècle, les vastes et accessibles veines de charbon du Canada sont la clé d'un avenir plus propre.

Les technologies au cœur de cette vision sont connues collectivement sous le nom de cycle combiné à gazéification intégrée (CCGI). Lorsqu'il est utilisé de concert avec le captage et le stockage de carbone, le CCGI permet de produire de l'électricité avec des quantités presque nulles de pollution atmosphérique et d'émissions de gaz à effet de serre.

Le CCGI combine deux technologies existantes:

- 1) un procédé de gazéification chimique, qui convertit les hydrocarbures comme le charbon ou le coke de pétrole en courants purs d'hydrogène et de déchets gazeux;
- 2) des opérations d'énergie à cycle combiné, qui utilisent l'hydrogène comme carburant pour la production d'électricité et qui captent les rejets de chaleur tant du procédé de gazéification que de celui de production d'énergie pour en améliorer l'efficacité.

La gazéification a des racines remontant à plus d'un siècle, à l'époque où certaines communautés européennes se servaient de l'énergie convertie provenant de la biomasse pour alimenter les réverbères. Au XX^e siècle, elle a été surtout utilisée par les pays ayant un accès insuffisant aux ressources pétrolières, y compris l'Allemagne durant la Seconde Guerre mondiale et l'Afrique du Sud pendant qu'elle subissait les sanctions liées à l'apartheid. Aujourd'hui, on se concentre davantage sur les avantages environnementaux de la gazéification.



Shutterstock

Près de 40 % de la production mondiale d'électricité provient de la combustion de charbon, et ce dernier est une des principales sources d'énergie de certaines des économies les plus importantes et les plus en croissance de la planète (Institut mondial du charbon, 2005). S'occuper des émissions de carbone causées par la combustion de charbon est donc crucial en regard des plans des entreprises, des pays et des institutions internationales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le procédé de gazéification ne brûle pas le charbon; il l'utilise comme charge d'alimentation pour la création d'hydrogène. Dans ce procédé, le système est conçu afin d'isoler un courant pur de dioxyde de carbone qui peut ensuite être capté et stocké. Les options de stockage étudiées comprennent le stockage à long terme dans des zones aquifères salines et l'emploi dans l'extraction améliorée de pétrole et de gaz naturel, où le CO₂ est pompé dans des puits à faible rendement pour faire monter la pression, ce qui augmente la quantité de pétrole amenée à la surface.

De façon tout aussi importante, les centrales à CCGI réduiraient radicalement les émissions d'azote, de dioxyde de soufre et de matières particulaires. Prenons par exemple le soufre, qui est également capté pendant le procédé de gazéification. Une centrale au charbon classique émet environ 2,5 kilogrammes d'oxydes de soufre pour chaque mégawattheure d'électricité produite. De nos jours, les meilleures



Le D^r David Lewin dirige le développement d'une technologie de gazéification du charbon chez EPCOR Utilities Inc. depuis 2006. Le D^r Lewin est président du conseil de la Coalition canadienne pour l'énergie propre (Canadian Clean Power Coalition), une association de membres de l'industrie, du gouvernement et de chercheurs universitaires qui s'appliquent à réduire les émissions polluantes de la production d'énergie à base de charbon. Il est diplômé (avec distinction) en génie mécanique de l'Université de Sheffield et a reçu un doctorat de l'Université d'Aston, en Angleterre. Le D^r Lewin est également membre de l'Institut des ingénieurs mécaniques d'Angleterre et de l'Association des ingénieurs, géologues et géophysiciens professionnels de l'Alberta.

centrales au charbon réduisent ces émissions à 720 grammes. Dans des installations à CCGI, les émissions de soufre seraient de seulement 19 grammes par mégawattheure, une réduction de 99,25 %¹.

Les résultats environnementaux des centrales à CCGI ont mené leurs partisans, comme la FutureGen Alliance, à appeler le CCGI une technologie à «émissions quasi nulles» (FutureGen, 2008). Puisque la gazéification du charbon est fondée sur une ressource naturelle abondante et largement dispersée sur le plan géographique, elle est aussi hautement fiable et sécuritaire.

Les avantages dépassent la production d'énergie. Les centrales à gazéification peuvent créer plus qu'un produit. C'est ce qu'on appelle la polygénération. Par exemple, le gaz de synthèse produit par le procédé de gazéification peut servir de carburant ou de charge d'alimentation pétrochimique, ou peut être traité davantage pour être utilisé par des unités de valorisation du bitume ou par des raffineries de pétrole brut. La variété de produits pouvant être obtenus immédiatement grâce au gaz de synthèse comprend le gaz naturel de substitution ainsi que des produits chimiques en vrac comme l'ammoniac et le méthanol. La gazéification peut même fournir une source d'hydrogène qui alimente les voitures hybrides et électriques.

Il existe plus d'une centaine de centrales de gaz de synthèse dans le monde, mais il y a seulement quatre installations à CCGI qui produisent de l'électricité (en Floride, en Indiana, aux Pays-Bas et en Espagne). Cependant, en raison des nombreuses initiatives relatives au charbon propre qui se multiplient partout en Amérique du Nord, il y a maintenant plusieurs projets à l'étude².

Bien que les technologies de CCGI existent, elles n'ont pas fait leurs preuves dans le cadre d'une opération commerciale — avec captage de CO₂ — pour la production d'électricité de base. Dans d'autres pays que le Canada, des centrales modèles ont été difficiles à construire et à exploiter, leurs coûts de fonctionnement pouvant dépasser de 50 % ceux de centrales traditionnelles (Jacobs Engineering, 2006).

Il y a également eu des problèmes sur le plan de la fiabilité liée aux systèmes d'alimentation au charbon, aux réparations réfractaires de gazogènes, aux remplacements d'injecteurs de carburant et à l'intégration générale de tous les systèmes pour améliorer l'efficacité.

Afin qu'il soit possible de commercialiser avec succès les technologies de CCGI, deux séries d'obstacles doivent être surmontées: la première est de nature technologique, alors que la seconde concerne les considérations économiques et le partage des risques que comportent les projets.

Les obstacles technologiques demeurent formidables. D'abord, la technologie nécessaire pour le procédé de gazéification doit être

«En ayant recours au processus de gazéification, on ne fait pas brûler le charbon; on l'utilise comme charge d'alimentation pour la création d'hydrogène.»

compatible avec le charbon employé. La création d'une centrale à CCGI représente aussi un défi. Les étapes préalables d'ingénierie et de conception d'une centrale à CCGI de 500 mégawatts doivent répondre à une myriade de questions: comment les installations élimineront-elles les émissions dont on se préoccupe? Qu'est-ce qui est nécessaire pour le stockage géologique à échelle commerciale du dioxyde de carbone? Comment peut-on adapter la construction et le fonctionnement à un climat nordique? À quelles estimations de coûts de fonctionnement et de capital les partenaires qui investissent dans le projet peuvent-ils se fier pour prendre leurs décisions?

De plus, les différentes technologies ne doivent pas seulement être économiques, mais aussi personnalisées afin de convenir au type de charbon dans chaque région. En Amérique du Nord, la qualité, la nature et le rendement du charbon peuvent varier considérablement selon la géographie.

Il existe de grands risques. Les premières estimations établissent le coût d'une technologie différente de charbon propre à échelle commerciale, l'oxycombustion³, à plus de trois milliards de dollars⁴ par centrale. En raison de cette évaluation et du besoin urgent de nouvelle énergie, le gouvernement de la Saskatchewan a suspendu son initiative en matière de charbon propre en septembre 2007, préférant investir dans des technologies qui ont fait leurs preuves et qui pourraient être mises en œuvre plus rapidement et à moindre coût.

Le 30 janvier 2008, le département américain de l'Énergie s'est retiré du projet de charbon propre à forte visibilité FutureGen, invoquant des dépassements de coûts (*Washington Post*, 16 février 2008). Ce partenariat public-privé comprenant 13 compagnies d'énergie et de charbon a été établi en 2004 et visait à concevoir, à construire et à exploiter une centrale d'électricité à gazéification du charbon avec émissions presque nulles grâce au captage et au stockage de CO₂. Désormais, plutôt que d'appuyer un projet majeur, le département américain de l'Énergie soutiendra plusieurs groupes travaillant à des technologies de captage et de stockage de carbone.

Il est improbable qu'un promoteur du CCGI aille de l'avant seul avec un projet à échelle commerciale. Étant donné l'ampleur de l'investissement requis et des risques associés aux technologies de nouvelle génération, ce projet nécessitera l'appui de plusieurs partenaires.

Le fait est que, bien que le charbon soit une charge d'alimentation relativement abordable, le procédé de CCGI est relativement coûteux. On estime que ses coûts combinés de fonctionnement et de capital sont comparables à ceux des technologies nucléaires existantes, plus élevés que ceux de l'électricité provenant des nouvelles centrales au gaz naturel ou au charbon et probablement plus élevés que ceux des sources renouvelables autres que l'énergie solaire (même si la plupart des énergies renouvelables ne peuvent pas être employées pour la production d'énergie de base)⁵.

La croissance de la production d'énergie de base provenant de chacune de ces options est limitée par les forces du marché et par les politiques publiques. Par exemple, la production de base supplémentaire provenant du gaz naturel est limitée par la disponibilité du carburant, la volatilité des prix, l'existence d'usages à valeur plus élevée pour cette ressource et la tarification possible et incertaine à l'avenir des émissions de carbone. Les grands projets hydroélectriques sont limités par le nombre restreint d'emplacements de développement (tant par leur nombre total que par leur distribution régionale), par la distance par rapport aux marchés et par les préoccupations environnementales. La production supplémentaire à base de charbon sans captage de carbone devient restreinte en raison des politiques publiques.

Étant donné ces coûts, si la population et les décideurs politiques reconnaissent qu'il y a un intérêt public à accélérer la commercialisation de la technologie de CCGI avec captage de carbone, alors il faudra développer un modèle — peut-être semblable à l'investissement gouvernemental dans les infrastructures de transport communes — afin de financer les pipelines nécessaires au captage et au stockage à grande échelle de dioxyde de carbone et de répartir le plus grand coût de la production d'énergie elle-même.

De plus, la technologie ne peut être mise en place du jour au lendemain. Puisque l'ingénierie et la conception préalable durent trois ans et que l'échéancier de construction s'étale sur trois à cinq ans, la première centrale à CCGI pourrait être en fonction d'ici 2015. D'autres suivraient selon l'augmentation de la demande ou pour remplacer de vieilles centrales au charbon à mesure que celles-ci seraient hors service. Ce processus de renouvellement du capital est la clé pour des réductions d'émissions à long terme, ce qui explique pourquoi les décideurs politiques réalistes se concentrent sur des cibles de 20, 30 ou 40 ans. D'ici là, il est essentiel que l'industrie et le gouvernement continuent de promouvoir l'atteinte de gains progressifs en employant les meilleures technologies disponibles et économiquement réalisables à tout moment.

Ces touches de réalisme — à propos de l'ampleur du défi technologique, du besoin de développement de nouveaux modèles afin de partager les risques et les coûts plus grands associés à la commercialisation de nouvelles technologies, et à propos de l'échéancier probable de la mise en œuvre — ne devraient pas

refroidir notre enthousiasme par rapport aux avantages que les technologies de gazéification peuvent offrir.

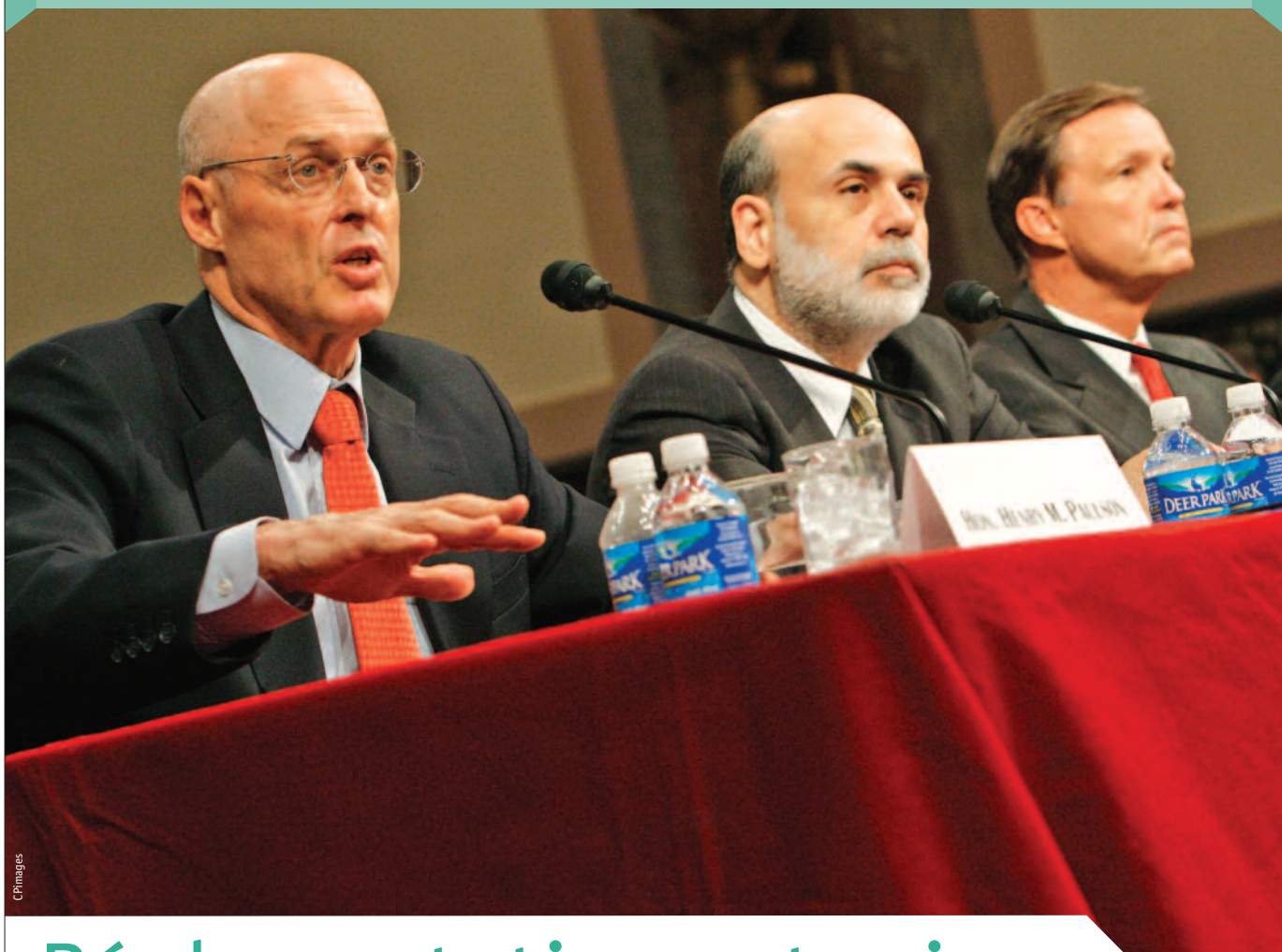
Le charbon est le carburant fossile le plus abondant du monde. Au Canada, il représente 66 % des réserves énergétiques (Stobbs, 2006). La commercialisation des technologies de gazéification, qui nous permettrait de tirer profit de cette ressource et de la transformer en source d'énergie propre, fiable et sécuritaire — tant pour nous-mêmes que pour les pays en développement — est un défi noble pour le XXI^e siècle.

NOTES

1. Le chiffre pour les centrales classiques est fondé sur les émissions moyennes pour la production albertaine d'énergie à base de charbon en 2005 (EPCOR, 2005). Les chiffres pour les émissions provenant de la technologie actuelle sont fondés sur la norme de conception pour Genesee 3, qui comprend des technologies de combustion supercritique et de purification de l'air (EPCOR, 2005). Les chiffres d'émissions pour les installations à CCGI sont des estimations de la Canadian Clean Power Coalition (CCPC, 2004).
2. EPCOR Utilities Inc. (EPCOR), dont le siège social est à Edmonton, est dans les premières étapes de développement de deux projets canadiens de CCGI: le premier à son site Genesee, qui est déjà en place à l'ouest d'Edmonton, et le second en tant que partie de la proposition de projet Dodds-Roundhill de l'entreprise Sherritt près de Ryley, en Alberta. EPCOR a une entente de principe avec le Carbon Development Partnership (CDP), une société en nom collectif détenue indirectement et à parts égales par l'entreprise internationale Sherritt et par Teachers, le régime de retraite des enseignants de l'Ontario, qui pourrait mener EPCOR à construire, à posséder et à exploiter des installations pour fournir des services de production d'énergie, d'eau et de traitement des eaux usées au projet de gazéification du charbon Dodds-Roundhill de CDP, près de Ryley, en Alberta. Le projet Dodds-Roundhill sera le premier projet commercial canadien de gazéification du charbon.
3. La technologie d'oxycombustion consiste à retirer l'azote de l'ensemble de l'air devant servir à la combustion afin de faire fonctionner la chaudière en l'absence d'azote. Grâce à ce procédé, les gaz qui s'échappent de la chaudière sont relativement faciles à purifier, à compresser et à livrer pour l'extraction améliorée de pétrole et ultimement pour le stockage géologique. La technologie élimine presque les émissions de dérivés de la combustion, y compris les émissions de gaz à effet de serre.
4. En ce qui concerne la suspension de son projet de charbon propre, Gary Wilkinson, vice-président principal de SaskPower, a affirmé que les coûts de capital du projet étaient passés de 1,7 milliard de dollars à 3,8 milliards (McCarthy, 2007).
5. Les coûts indiqués sont des estimations internes d'EPCOR.

RÉFÉRENCES

- Canadian Clean Power Coalition [CCPC] (2004), *CCPC Phase I Executive Summary: Summary Report on the Phase I Feasibility Studies Conducted by the Canadian Clean Power Coalition*, <[http://www.canadiancleanpowercoalition.com/Customer/ccpcwebsite.nsf/AllDoc/4D3C1EB172F9282C87256EAF05B1ECA/\\$File/CCPC%20PHASE%20I%20EXEC%20SUMMARY%20-%20WEB%20MAY%2004.PDF?OpenElement](http://www.canadiancleanpowercoalition.com/Customer/ccpcwebsite.nsf/AllDoc/4D3C1EB172F9282C87256EAF05B1ECA/$File/CCPC%20PHASE%20I%20EXEC%20SUMMARY%20-%20WEB%20MAY%2004.PDF?OpenElement)>.
- EPCOR Utilities Inc. [EPCOR] (2005), *Genesee 3, Canada's Most Advanced Coal-fired Unit, Declared Operational*, Communiqué de presse (1^{er} mars). <<http://www.epcor.ca/About/Media+Room/News+Releases/2005archive/Mar0105.htm>>.
- FutureGen Alliance (2008), *About FutureGen*, <<http://www.futuregenalliance.org/about.stm>>. Dernière mise à jour en janvier 2008.
- Institut mondial du charbon (2007), *Coal Facts 2007*. <<http://www.worldcoal.org/pages/content/index.asp?PageID=188>>.
- Jacobs Engineering (2006), *CCPC Gasification Optimization Study Phase 2*, document non publié.
- McCarthy, S. (2007), «SaskPower Shelves Clean-coal Project», *Globe and Mail*, 7 septembre.
- SaskPower, Air Liquid, et Babcock & Wilson Canada (2006), *Media Fact Sheet: Clean Coal Project Technology Announcement* (30 octobre). <http://www.saskpower.com/pdfs/clean_coal_media_fact_sheet_Oct30-06.pdf>.
- Stobbs, B. (2006), *Current Status of Clean Coal Technologies*, Canadian Clean Power Coalition, présentation à l'Office national de l'énergie, Calgary (AB), 12 juin 2006.
- Washington Post* (2008), «The Demise of FutureGen: The Cancellation of a Clean-Coal Project Shows There's No Silver Bullet for Climate Change», 16 février.



CPimages

Réglementations et crises

Les tumultes qui ont secoué les marchés financiers ont donné lieu à de nombreuses accusations contre les politiques économiques basées sur le libre-marché. Cependant, ces accusations sont infondées puisque c'est l'État qui est le principal coupable.

par Johan Norberg

Comme c'est généralement le cas après une crise financière, des voix s'élèvent pour demander plus de contrôles et à de nouvelles réglementations pour empêcher que cette situation ne se reproduise¹. Mais, dans la mesure où chaque crise a produit des milliers de pages de nouvelles réglementations, comment se fait-il que celles-ci ne parviennent pas à prévenir de nouvelles crises?

Quoi que puissent en dire certains experts, nous sommes très loin d'une situation de laisser-faire. Il suffit, en effet, de se tourner vers les institutions fédérales américaines à Washington DC pour trouver pas moins de 12 113 personnes qui travaillent à plein temps pour réglementer les marchés financiers². Qu'ont-elles fait avec les pouvoirs qui étaient les leurs? Des erreurs.

Les politiciens américains, comme les dirigeants de la banque centrale ou les régulateurs, ont mis en œuvre des mesures qui ont contribué à créer la bulle. Mais ils disposaient d'une «pompe à bulle» bien plus importante que les spéculateurs.

La Réserve fédérale américaine a baissé son taux directeur de 6,5 % à 1 % entre 2001 et 2003, et, ce qui est plus important encore, le taux est resté le même pendant environ un an. Les prix de l'immobilier ont explosé parce que les taux d'intérêt très bas ont incité les individus à emprunter, ce qui a fait augmenter la demande pour des hypothèques.

À partir de 1995, l'État «incitait» les banques à proposer plus de prêts dans les quartiers pauvres, à coup de réglementations, et les menaçait de poursuites judiciaires si elles n'obtempéraient pas. Une entreprise sponsorisée par l'État comme Fannie Mae utilisait sa garantie



Johan Norberg est chercheur au Cato Institute; le texte qu'il publie ici a déjà paru sur www.unmondolibre.org, le projet francophone pour les droits individuels, la liberté économique et la paix. Il détient une maîtrise de l'Université de Stockholm et il est l'auteur du Plaidoyer pour la mondialisation capitaliste. Il anime également un blogue: www.johannorberg.net.

«La réglementation qu'on a mise en place pour résoudre les problèmes d'hier peut facilement devenir un véritable casse-tête au prochain tournant.»

d'État pour refinancer toujours plus de prêts douteux et étendre le marché des subprimes. La solution à la crise est-elle vraiment de donner encore plus de pouvoirs aux individus et aux institutions qui ont contribué à créer cette situation?

Le problème avec la réglementation est qu'elle est toujours une réponse à la dernière crise. Les généraux ont une guerre de retard et essaient toujours d'éviter les erreurs faites par le passé. De la même façon, nous instaurons de nouvelles règles pour cibler des erreurs qu'il faut éviter. La prochaine crise et ses causes sont pour l'instant inconnues, et nos réglementations peuvent n'avoir aucun effet sur elle ou même faire empirer les choses.

Après l'éclatement de scandales financiers, des mesures comptables sévères ont été prises. La «comptabilisation à la juste valeur» (*fair value accounting*) a obligé les institutions financières à enregistrer leurs actifs financiers à la valeur du marché. Si une banque a des titres de crédits hypothécaires à vendre, leur valeur est enregistrée au prix qu'elle pourrait en tirer si elle les vendait aujourd'hui sur le marché, et pas au prix d'achat initial.

Cela semble raisonnable, mais le problème est que lorsqu'il y a une panique sur le marché, le nombre d'acheteurs baisse, les liquidités se raréfient et, par conséquent, les prix des titres chutent. Et soudain toutes les institutions voient la valeur de leurs actifs chuter en même temps. Si elles les vendent pour compenser la perte, leur prix chute encore plus, et les comptes enregistrent des valeurs de plus en plus faibles. Le résultat est qu'une banque ou un fonds d'épargne qui semblait très stable peut en quelques jours se révéler insolvable, au moins sur le papier.

William Issac, qui a été le président de la Federal Deposit Insurance Corporation, a déclaré que si la comptabilisation à la juste valeur avait été en place dans les années 80, toutes les grandes banques aux États-Unis se seraient écroulées, et la récession serait devenue une dépression³.

Ces règles de comptabilité reviennent à «combattre le feu avec de l'essence», comme l'a fait remarquer Steve Forbes⁴. En d'autres termes, la réglementation qui a été introduite pour résoudre les problèmes d'hier peut facilement devenir un gros problème au prochain tournant.

Perspectives

UNE ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC ET DE LA FRANCOPHONIE

Formulaire d'abonnement

M. 1 an (2 numéros) 11,50\$ (Taxes incluses - Québec) 2 ans (4 numéros) 23\$ (Taxes incluses - Québec)
 Mme. Mlle.

Prénom _____

Nom _____

Titre _____

Org./Entreprise _____

Adresse _____

Ville _____

Province _____ Code postal _____

Courriel _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

Carte de crédit

Visa Mastercard Amex

No. de carte _____

Date d'expiration _____

Nom sur la carte _____

Signature _____

Veuillez prendre note que la livraison de votre prochain exemplaire de *Perspectives* pourra être retardé selon le moment où nous recevrons les informations que vous nous aurez soumises.

Institut Fraser
 1470 rue Peel
 Tour B, Bureau 316
 Montréal QC H3A 1T1
 Téléc.: 514-281-9464



SVP remplir le formulaire et le retourner à l'adresse ci-contre ou par télécopieur.

La seule chose que nous pouvons affirmer avec certitude est que nous ne savons pas d'où viendra le prochain problème. La meilleure façon de nous y préparer est d'être flexible et de nous assurer que les individus et les institutions seront prêts à apprendre et à s'adapter dès que l'information sur la situation sera disponible. Des réglementations qui «verrouillent» certaines solutions ou en empêchent d'autres pourraient faire obstacle à cette flexibilité.

Une autre conséquence des scandales comptables a été la loi Sarbanes-Oxley de 2002 qui a obligé les entreprises américaines à effectuer des contrôles internes rigoureux et à envoyer régulièrement des rapports financiers détaillés aux autorités fédérales américaines. Cette loi a provoqué des coûts supplémentaires pour les entreprises américaines, une diminution des offres publiques d'achat et un exode des directeurs talentueux⁵.

«De nombreuses réglementations ne sont que symboliques. Les politiciens les utilisent afin de donner l'illusion à la population qu'ils ont fait quelque chose, même s'ils savent que cela ne résout pas vraiment le problème.»

La crise financière actuelle a «balayé» les banques indépendantes d'investissement de Wall Street. Il est désormais évident qu'elles ne pouvaient assumer les risques qu'elles ont pris sans les dépôts bancaires qui ont rendu la vie plus facile aux grandes banques commerciales. Mais pourquoi les banques indépendantes d'investissement ont-elles disparu en premier? Parce que les politiciens américains ont interdit les banques universelles dans le New Deal, une interdiction qui est restée en place pendant 66 ans.

La loi Glass-Steagall qui faisait respecter cette interdiction a été supprimée en 1999; une déréglementation dont certains estiment, à tort, qu'elle est au centre de la crise. Si elle n'avait pas été supprimée, J.P. Morgan n'aurait pas pu acheter Bear Stearns, Bank of America n'aurait pas pu acheter Merrill Lynch, et Morgan Stanley et Goldman Sachs n'auraient pas pu se sortir du pétrin en devenant des *holdings* bancaires.

Les réglementations et les contrôles conduisent souvent à de nouvelles difficultés, même quand les intentions des décideurs politiques sont bonnes et les espoirs sont réels. Mais il faut mentionner le point suivant: de nombreuses réglementations ne sont que symboliques. Les politiciens les utilisent afin de donner l'illusion à la population qu'ils ont fait quelque chose, même s'ils savent que cela ne résout pas vraiment le problème.



istockphoto

Cette logique est aussi ancienne que les crises elles-mêmes. Après l'éclatement de la bulle de la «mer du Sud» en 1720, le parlement britannique a tout simplement retardé la révolution industrielle d'un siècle en créant des obstacles à la formation libre de sociétés par actions⁶.

Après la grande dépression, les politiciens américains ont rendu plus difficile la prise de risque en interdisant les *stocks options* pendant deux générations.

Les régulateurs et les politiciens sont toujours en retard d'une crise et, en agissant ainsi, ils courent le risque de rendre la prochaine crise encore plus sévère⁷. Comme nous ne savons pas quel sera le prochain détonateur, nous ne pouvons pas le contrôler sans introduire des mesures draconiennes qui influent sur le fonctionnement des marchés financiers.

Et cela pourrait entraîner une perte dramatique, bien pire que n'importe quelle crise financière imaginable. Racheter des actifs douteux à des institutions financières avec l'argent des contribuables est une mauvaise idée et a coûté 700 milliards de dollars au Trésor américain, mais les marchés financiers aident l'économie mondiale à créer deux fois ce montant chaque semaine.

Les spéculateurs et les banques d'investissement ont montré qu'il est difficile de garder la tête froide lorsqu'il y a des sommes d'argent gigantesques en jeu. Mais il en va de même pour les politiciens et les régulateurs. Et la seule chose qui soit plus dangereuse que les crises financières pourrait bien être notre manière d'y répondre.

NOTES

- 1 Veronique De Rugy, Melinda Warren (2008). *Regulatory Agency Spending Reaches New Height: An Analysis of the U.S. Budget for Fiscal Years 2008 and 2009*. Mercatus Centre.
- 2 Ibid.
- 3 Isaac, William (19 septembre 2008). «How to save the financial system», *The Wall Street Journal*. http://online.wsj.com/article/SB122178603685354943.html?mod=special_page_campaign2008_m_ostpop, en date du 1^{er} décembre 2008.
- 4 Forbes, Steve (2008, 11 septembre). «How to cure this sick system». *Forbes Magazine*. <http://www.forbes.com/forbes/2008/1006/017.html>, en date du 1^{er} décembre 2008.
- 5 Reynolds, Alan. (Aucune date). *Sarbanes-Oxley in Retrospect*. Cato Institute. <http://www.cato.org/events/sarbanes-oxley.pdf>, en date du 1^{er} décembre 2008.
- 6 John Micklethwait, Brian Wooldridge (2003). *The Company: a Short History of a Revolutionary Idea*. Weidenfeld & Nicolson.
- 7 Christopher Culp, William A. Niskanen (2003). *Corporate After-Shock: the Public Policy Lessons from the Collapse of Enron and Other Major Corporations*. Cato Institute.



Shutterstock

Améliorer les politiques énergétiques canadiennes Quatre mesures que le nouveau gouvernement devrait adopter

Le Canada dispose d'un grand potentiel énergétique qui n'est pas exploité à son maximum. Quelques réformes pourraient lui permettre d'y parvenir.

par Gerry Angevine

Il existe plusieurs enjeux énergétiques importants ayant besoin de l'attention du nouveau gouvernement fédéral. Le processus complexe d'attribution des permis pour de nouveaux pipelines et pour des installations de transport d'électricité doit être simplifié, et le marché du travail doit devenir plus flexible afin d'éviter de coûteux retards dans les projets de sables bitumineux. L'ouverture de la côte de la Colombie-Britannique à l'exploration pétrolière et gazière — qui engendrerait des avantages substantiels sans mettre en danger l'environnement — et la privatisation d'Énergie atomique du Canada sont également de mise.

Ces mesures et d'autres réformes sont urgentes, compte tenu de l'importance du secteur énergétique pour l'économie canadienne et

nord-américaine. Pendant les quatre dernières décennies, les activités dans le secteur de l'énergie ont représenté de 6 à 10 % du produit intérieur brut (PIB) canadien pour un an¹. L'industrie de l'énergie a directement employé 345 000 travailleurs en 2006, et quand on y ajoute les activités connexes, ce nombre monte probablement à 500 000 employés sur une main-d'œuvre canadienne totale de 18 millions de travailleurs². Les compagnies d'énergie investissent aussi davantage de fonds au Canada que n'importe quel autre type d'entreprise — normalement, plus de 30 milliards de dollars par année³.

En tant que principal fournisseur d'énergie des États-Unis, le Canada est un collaborateur majeur dans la sécurité et la stabilité de l'Amérique du Nord. Étant donné ce rôle crucial, le gouverne-



Gerry Angevine (gerry.angevine@fraserinstitute.org) est économiste supérieur au Centre d'études des politiques énergétiques de l'Institut Fraser et possède un doctorat en économie de l'Université du Michigan.

ment doit réduire les obstacles réglementaires et fiscaux à l'investissement dans de nouveaux projets énergétiques. Quatre des réformes les plus importantes à adopter sont exposées ci-dessous.

Simplifier le processus d'attribution des permis

Simplifier le processus d'attribution des permis est particulièrement important, puisqu'une capacité supérieure sera nécessaire pour les pipelines et le transport d'électricité afin de répondre à la demande énergétique croissante des 20 prochaines années. Un rapport récent de l'Office national de l'énergie prévoit que la demande canadienne d'électricité aura augmenté de 17 % en 2030 par rapport à 2007. De même, les infrastructures de transport de gaz naturel devront être développées pour accueillir une hausse prévue de 20 % du volume de consommation de gaz naturel⁴.

Les retards du processus d'attribution des permis sont coûteux. La volatilité du secteur énergétique signifie que l'analyse de rentabilité d'un projet important peut changer pendant la période d'attente pour obtenir du gouvernement la permission d'agir, ce qui peut rendre un projet infaisable. Cependant, le coût n'est pas le seul enjeu. Accroître la production de carburants nord-américains est également important pour la sécurité énergétique continentale. Par conséquent, Ottawa devrait agir rapidement afin d'éliminer les blocages réglementaires et de mettre fin aux disputes de partage de compétences qui retardent fréquemment les projets énergétiques.

L'Office national de l'énergie a une norme de service qui exige qu'il rende ses décisions en matière de permis en 12 semaines pour 80 % des demandes, à la suite d'audiences publiques tenues en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*. En 2007, cette norme a été respectée 75 % du temps⁵. Toutefois, même un délai de trois mois est inacceptable s'il peut être raccourci sans coûts prohibitifs, puisque des approbations rapides voudront généralement dire que la construction pourra commencer plus tôt, auquel cas les avantages économiques découlant du nouveau projet pourront aussi se manifester plus rapidement. Le nouveau gouvernement devrait réduire la durée allouée à l'Office pour agir et appliquer cette nouvelle norme à toutes les demandes de permis.

Une des façons de raccourcir le processus réglementaire à l'échelle fédérale serait de restreindre de manière substantielle l'autorité de l'Office national de l'énergie. Par exemple, cet organisme est présentement habilité à évaluer les demandes pour construire des pipelines en fonction de la disponibilité existante de carburants, de la demande pour le produit et de la faisabilité économique de la construction (*Loi sur l'Office national de l'énergie*, art. 52). De tels calculs devraient être la prérogative du secteur privé, qui possède bien plus d'information et d'expertise que le gouvernement dans ces domaines. En effet, les membres de la direction d'une

«Une des façons de raccourcir le processus réglementaire à l'échelle fédérale serait de restreindre de manière substantielle l'autorité de l'Office national de l'énergie.»

compagnie ont la responsabilité fiduciaire d'analyser la rentabilité d'un projet de construction majeur bien avant qu'une demande de permis soit envoyée. Au strict minimum, le financement serait très difficile à obtenir pour tout projet qui ne respecterait pas des critères de faisabilité de base. Le rôle du gouvernement dans le processus d'attribution des permis de construction devrait se limiter essentiellement à des aspects non commerciaux, comme la sécurité, les conséquences environnementales et d'autres sujets d'intérêt public, dans la mesure où les Canadiens pourront tirer profit de la construction et du fonctionnement du projet.

Améliorer la mobilité de la main-d'œuvre

La circulation des travailleurs au sein du Canada a été améliorée par un accord de principe conclu, l'été dernier, entre les dirigeants provinciaux et territoriaux à propos de la reconnaissance mutuelle des acquis dans les métiers spécialisés⁶. Puisque, sur le plan du partage des compétences, la mobilité de la main-d'œuvre est une question provinciale, le gouvernement fédéral ne peut prendre l'initiative. Il peut toutefois jouer un rôle facilitant. De plus, il peut encourager la mobilité des travailleurs en réformant le programme d'assurance-emploi. Comme il est conçu actuellement, ce programme d'assurance encourage les travailleurs à demeurer dans des endroits où le taux de chômage est élevé de façon chronique et à continuer à chercher un emploi saisonnier dans ces endroits, plutôt que de trouver un emploi à temps plein, permanent, dans une autre région.

Le gouvernement doit aussi simplifier le processus de reconnaissance des acquis aux ambassades canadiennes pour les travailleurs qualifiés étrangers et travailler avec les autorités provinciales afin de garantir qu'elles reconnaissent adéquatement les compétences⁷.

Lever l'interdiction d'exploration pétrolière

Le bassin Queen Charlotte pourrait contenir jusqu'à 10 milliards de barils de pétrole et 26 billions de pieds cubes de gaz naturel⁸. L'exploration pétrolière est toutefois interdite depuis 1971 par la réglementation fédérale et provinciale, et a été entravée par des conflits de revendication de propriété des ressources pétrolières côtières. Les préoccupations environnementales ont aussi freiné l'exploration. Cependant, le *Rapport du comité scientifique d'étude*

«Le coût, pour le gouvernement, de rester dans le secteur de la conception et de la construction de réacteurs nucléaires dépasse très probablement les avantages économiques. Ainsi, le nouveau gouvernement devrait privatiser cette société d'État.»

du développement côtier des hydrocarbures de la Colombie-Britannique a souligné que, s'ils sont entrepris avec les précautions adéquates, l'exploration et le développement de la côte pourraient être mis en œuvre sans risque environnemental⁹.

La Colombie-Britannique s'est engagée à travailler à faire cesser l'opposition fédérale à l'exploration et au développement de sa côte¹⁰. Il est temps pour le gouvernement fédéral de concilier les revendications conflictuelles de souveraineté et d'imiter la Colombie-Britannique dans son appui aux programmes de forage, au large de la côte, écartant ainsi le moratoire sur l'exploration côtière.

Privatiser EAEL

Énergie atomique du Canada limitée (EAEL) peine à être concurrentielle à l'échelle internationale dans la conception et la construction de centrales nucléaires¹¹. Au cours des ans, cette société d'État a obtenu des contrats de construction de réacteurs dans seulement six pays, outre le Canada. De plus, les revenus provenant de la construction de nouveaux réacteurs sont en grande partie nuls depuis que son plus récent projet en Roumanie est terminé. EAEL survit principalement grâce à des contrats de prolongation de la durée de fonctionnement de réacteurs qu'elle a construits en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à plusieurs autres endroits, il y a de cela plusieurs années. La direction semble miser l'avenir de la compagnie sur le développement du nouveau réacteur ACR-1000. Cependant, le coût, pour le gouvernement, de rester dans le secteur de la conception et de la construction de réacteurs nucléaires dépasse très probablement les avantages économiques. Ainsi, le nouveau gouvernement devrait privatiser cette société d'État.

Conclusion

Retirer les obstacles à la croissance du secteur énergétique canadien engendrerait des avantages économiques et améliorerait la sécurité de l'approvisionnement énergétique de tous les Nord-Américains. Le fait de raccourcir les délais réglementaires permettrait à la construction de commencer plus tôt et donc de réduire le risque de gonflement des coûts. Dans la mesure où de nouvelles installations augmentent la circulation de gaz naturel, de pétrole ou d'électricité, le Canada obtiendra des avantages sur le plan de l'emploi et des revenus.

Améliorer la mobilité de la main-d'œuvre permettrait à des projets énergétiques majeurs d'avancer plus promptement. Permettre l'exploration au large de la Colombie-Britannique attirerait du capital et augmenterait la production canadienne de pétrole et de gaz naturel. Privatiser EAEL déplacerait le risque économique potentiel de la construction de réacteurs des contribuables vers les actionnaires. Ensemble, ces réformes avantageraient tous les Canadiens.

NOTE

L'Office n'a pas fixé de normes relatives au délai entre la réception d'une demande et la convocation d'une audience publique. Habituellement, l'attente est de trois à quatre mois, mais elle a été beaucoup plus longue dans certains cas.

RÉFÉRENCES

1. Chambre de commerce du Canada [CCC] (2005), National Energy Framework — A Vision for the Future, <<http://www.chamber.ca/cmslib/general/1051.pdf>>.
2. Centre info-énergie (2008), Canada — Statistics, <<http://www.centreforenergy.com/FactsStats/statistics.asp?template=5,0>>. Statistique Canada (2008), Population active, occupée et en chômage, 2007, <<http://www40.statcan.gc.ca/102/cst01/labor07a-fra.htm>>.
3. Chambre de commerce du Canada [CCC] (2005), National Energy Framework — A Vision for the Future, <<http://www.chamber.ca/cmslib/general/1051.pdf>>.
4. Office national de l'énergie [ONE] (2007), L'avenir énergétique du Canada — Scénario de référence et scénarios prospectifs jusqu'à 2030, <<http://www.neb.gc.ca/clf-nsi/mrgynfmitn/nrgyprtr/nrgyfr/2007/nrgyfr2007-fra.pdf>>.
5. Office national de l'énergie [ONE] (2007), Rapport annuel, Gouvernement du Canada.
6. Conseil de la fédération (2008), «Une cinquième rencontre estivale annuelle fructueuse pour le Conseil de la fédération», <http://www.conseildelafederation.ca/pdfsfranais/Communique_couverture.pdf>.
7. Angevine, Gerry et Graham Thomson (2008), *Eliminating Barriers to Worker Mobility: Increasing the Supply of Skilled Labour in Alberta's Oil Sands Industry*, Institut Fraser.
8. Colombie-Britannique (2001), Offshore Oil and Gas Scientific Panel — Terms of Reference, <<http://www.llbc.leg.bc.ca/public/PubDocs/bcdocs/353133/2-Appendix1.pdf>>.
9. Colombie-Britannique (2002), *Report of the Scientific Review Panel on British Columbia Offshore Hydrocarbon Development*, <<http://www.empr.gov.bc.ca/OG/offshoreoilandgas/ReportsPresentationsandEducationalMaterial/Reports/Pages/BCHydrocarbonDevelopmentReport.aspx>>.
10. Angevine, Gerry et Dara Hrytzak-Lieffers (2007), *Overcoming Barriers to Energy Development in Western Canada*, Institut Fraser.
11. Purchase, Bryne (2008), «Candu or No Candu? That Is the Question», *Fraser Forum* (mars), p. 25-27.



Adieu aux entreprises

Les syndicats font pression pour étouffer l'entrepreneuriat et l'investissement au Québec

Les syndicats du Québec poursuivent présentement Wal-Mart devant les tribunaux pour forcer l'entreprise à revenir sur une décision. Le jugement que rendra la cour pourrait être désastreux pour les entreprises du Québec.

par Keith Godin et Niels Veldhuis

Alors que le Québec peine déjà à attirer des entrepreneurs et des investisseurs, la dernière revendication formulée par des dirigeants syndicaux dans leur sempiternelle bataille contre Wal-Mart devrait refroidir les ardeurs de quiconque étudie la possibilité de lancer une entreprise au Québec.

La décision récente de Wal-Mart de fermer son Centre de pneus et de lubrification express rattaché à son magasin de Gatineau a scandalisé le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), qui prétend aujourd'hui que cette fermeture viole les droits des travailleurs. Celui-ci demande donc au gouvernement de forcer les commerces syndiqués à rester ouverts¹.

Toute mesure du gouvernement qui obligerait les entreprises à rester ouvertes sans égard aux raisons qui poussent le propriétaire à fermer constituerait un obstacle majeur à l'entrepreneuriat, et serait préjudiciable au développement d'une économie dynamique et prospère.

En fermant son Centre de pneus et de lubrification express, Wal-Mart exerçait simplement son droit de déterminer le destin de sa propre entreprise. Les travailleurs du magasin de Gatineau avaient récemment été syndiqués et la Commission des relations du travail du Québec avait imposé une convention collective stipulant une augmentation salariale de 33 %. Wal-Mart a jugé que la hausse de prix substantielle nécessaire pour couvrir le coût supplémentaire de la main-d'œuvre irait à l'encontre de sa mission d'offrir de bas prix et a donc décidé de fermer boutique².

Tableau 1: Nouvelles entreprises en moyenne en pourcentage du nombre total d'entreprises ayant de 1 à 9 employés (2002-2003)

	Pourcentage	Rang sur une échelle comprenant les 10 provinces canadiennes et les 50 États américains
Terre-Neuve-et-Labrador	16,6 %	9
Alberta	15,5 %	16
Colombie-Britannique	15,1 %	19
Île-du-Prince-Édouard	14,7 %	22
Ontario	14,4 %	27
Manitoba	14,3 %	29
Nouveau-Brunswick	13,8 %	34
Saskatchewan	13,6 %	37
Nouvelle-Écosse	13,5 %	41
Québec	11,9 %	54

Source: Godin *et al.* (2008)

Note: Les données de 2003 étaient les dernières disponibles et comparables au moment de la publication.

«Toute mesure du gouvernement qui obligerait les entreprises à rester ouvertes sans égard aux raisons qui poussent le propriétaire à fermer constituerait un obstacle majeur à l'entrepreneuriat, et serait préjudiciable au développement d'une économie dynamique et prospère.»

Wal-Mart avait pris une décision semblable en 2005, lorsqu'elle a décidé de fermer les portes de son magasin de Jonquière. Bien que les tribunaux québécois aient donné raison à Wal-Mart, confirmant le droit des entreprises de fermer leurs portes, la Cour suprême du Canada doit rendre une décision finale.

Ce qui est en jeu ici est un précédent juridique qui permettrait au gouvernement du Québec (c'est-à-dire à la Commission des relations du travail) de forcer les entreprises à rester ouvertes si elles deviennent syndiquées. En d'autres mots, le gouvernement pourrait exercer une influence énorme sur le destin des entreprises au lieu de laisser celles-ci juger par elles-mêmes si le coût de la main-d'œuvre, le loyer, la demande et d'autres facteurs préservent leur viabilité.

S'opposer ainsi à la fermeture d'une entreprise aurait un effet dissuasif sur les autres qui voudraient s'établir ici. Accorder au gouvernement du Québec un tel pouvoir sur les entreprises étouffera les incitations à fonder des entreprises, à les développer et à y investir. Le processus d'établissement d'une entreprise est l'un des aspects les plus importants d'une économie dynamique et prospère³. Un taux élevé de création d'entreprises présente de nombreux avantages économiques, notamment des prix réduits, une qualité améliorée, un meilleur service et une plus grande innovation⁴.

Joseph Schumpeter, l'un des économistes les plus respectés du XX^e siècle, a décrit la fondation d'entreprises comme une

«destruction créatrice», processus par lequel de nouvelles entreprises remplacent les anciennes qui ne sont plus concurrentielles⁵. Il soutient que les premières sont en mesure de se substituer aux secondes parce qu'elles apportent de nouvelles idées, des innovations, introduisent des produits, des procédés et proposent des prix plus bas pour les consommateurs. Nuire à ce processus évolutionniste diminuerait le dynamisme de l'économie et mènerait en fin de compte à un progrès économique moindre et à un niveau de vie relativement plus faible pour les citoyens du Québec.

Malheureusement, le Québec présente un triste bilan sur le plan de la création d'entreprises. La province se classe bonne dernière au



CFimages



Keith Godin détient un baccalauréat en économie de l'Université Simon Fraser et termine une maîtrise à la même université. Il était jusqu'à tout récemment analyste des politiques au Centre d'entrepreneuriat et des marchés de l'Institut Fraser.

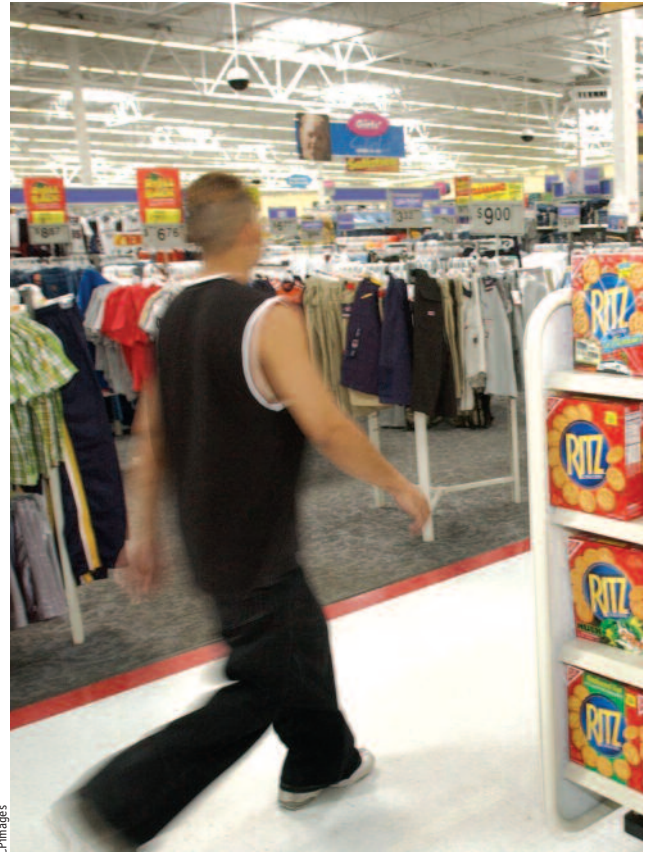
Canada et 54^e sur une échelle comprenant les 10 provinces canadiennes et les 50 États américains (voir le tableau 1).

Le Québec déçoit en ce qui concerne le processus dynamique de remplacement d'anciennes entreprises par de nouvelles. Pour la création «nette» d'entreprises, le Québec se classe 5^e au Canada et obtient une 51^e place en Amérique du Nord (voir le tableau 2).

En bref, le Québec peine à créer des entreprises et possède l'une des économies les moins dynamiques d'Amérique du Nord.

Le Québec affiche un faible taux de création d'entreprises parce que le climat n'y est tout simplement pas propice aux investissements. En fait, la province obtient l'un des pires résultats en Amérique du Nord sur ce plan⁶. Plutôt que de songer à une autre décision malavisée, le Québec devrait mettre l'accent sur des politiques visant une plus forte croissance économique et une plus grande prospérité (c'est-à-dire des politiques fiscales favorisant la croissance et une réglementation du travail moins contraignante).

Le Québec ne peut se permettre de rendre l'entrepreneuriat et l'investissement encore moins attrayants dans ses frontières. Une décision juridique forçant les entreprises à rester ouvertes ne fera qu'aggraver le faible dynamisme de l'économie québécoise et creusera le fossé de non-compétitivité qu'il a créé. Le gouvernement du Québec doit absolument s'opposer à cette mesure désastreuse pour le bien des Québécois et de tous les Canadiens.



CPimages

Tableau 2: Création nette d'entreprises en moyenne en pourcentage du nombre total d'entreprises ayant de 1 à 9 employés (2002-2003)

	Pourcentage	Rang sur une échelle comprenant les 10 provinces canadiennes et les 50 États américains
Alberta	2,4 %	11
Ontario	1,9 %	21
Colombie-Britannique	1,7 %	24
Manitoba	0,6 %	49
Québec	0,4 %	51
Terre-Neuve-et-Labrador	0,0 %	56
Saskatchewan	-0,3 %	57
Nouvelle-Écosse	-0,4 %	58
Nouveau-Brunswick	-0,8 %	59
Île-du-Prince-Édouard	-0,9 %	60

Source: Godin *et al.* (2008)

Note: Les données de 2003 étaient les dernières disponibles et comparables au moment de la publication.

«Accorder au gouvernement du Québec un tel pouvoir sur les entreprises étouffera les incitations à fonder des entreprises, à les développer et à y investir.»

Niels Veldhuis (niels.veldhuis@fraserinstitute.org) est le directeur du centre d'études fiscales à l'Institut Fraser, où il cumule également la fonction d'économiste sénior. M. Veldhuis détient une maîtrise de l'Université Simon Fraser.



RÉFÉRENCES

1. Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce [TUAC] (2008), *Wal-Mart choisit des changements d'huile à bas prix plutôt que la Constitution du Canada*, Communiqué de presse (16 octobre), <<http://www.tuac.ca/Default.aspx?SectionId=af80f8cf-ddd2-4b12-9f41-641ea94d4fa4&LanguageId=2&ItemId=1972f70c-4c5f-4e4c-b748-6d41686a1618>>, en date du 21 octobre 2008.

2. Wal-Mart Canada (2008), *Le Centre PLE cesse ses opérations au Wal-Mart de Gatineau*, Communiqué de presse (16 octobre), <<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/October2008/16/c5973.html>>, en date du 21 octobre 2008.

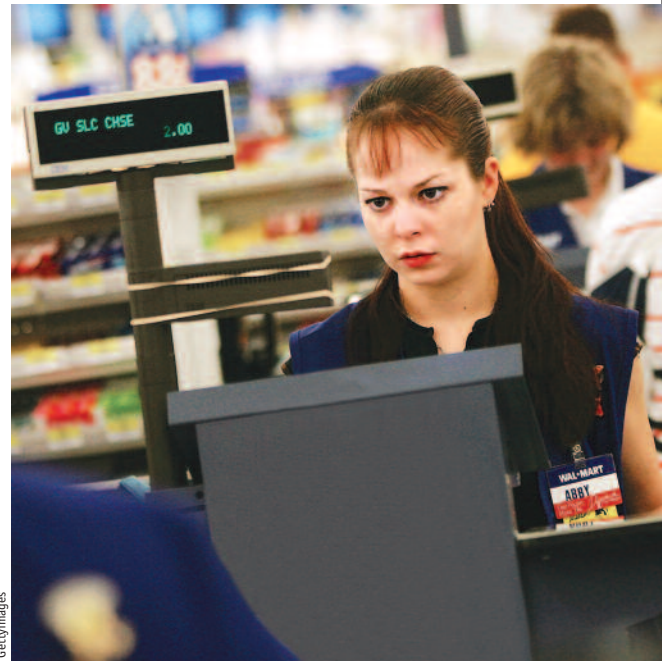
3. Acs, Zoltan (2006), «Start-ups and Entry Barriers: Small and Medium-Sized Firms Population Dynamics», dans M. Casson, B. Yeung, A. Basu, et N. Wadeson (dir.), *The Oxford Handbook of Entrepreneurship* (Oxford University Press), p. 194–224.

4. Acs, Zoltan (2006), «Start-ups and Entry Barriers: Small and Medium-Sized Firms Population Dynamics», dans M. Casson, B. Yeung, A. Basu, et N. Wadeson (dir.), *The Oxford Handbook of Entrepreneurship* (Oxford University Press), p. 194–224; Baptista, Rui et Miguel Torres Preto (2006), *Entrepreneurship and Industrial Re-Structuring: What Kinds of Start-ups Matter Most for Job Creation*, Max Planck Institute of Economics, <http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=899204>; Baldwin, John (1999), *Un portrait des entrées et des sorties*, Statistique Canada.

5. Schumpeter, Joseph (1942), *Capitalism, Socialism and Democracy*, Harper & Row Publishers.

6. Clemens, Jason, Milagros Palacios, Martin Massé, Niels Veldhuis et Keith Godin (2007), *Canadian Provincial Investment Climate Report: 2007 Edition*, Studies in Entrepreneurship and Markets No. 3. Institut Fraser.

Source pour les tableaux: Godin, Keith, Jason Clemens et Niels Veldhuis (2008), *Measuring Entrepreneurship: Conceptual Frameworks and Empirical Indicators*, Studies in Entrepreneurship and Markets No. 7, Institut Fraser.



gettyimages

Dans un article récent publié dans Foreign Policy Magazine qui a évalué 5 465 think tanks dans le monde, l'INSTITUT FRASER s'est classé :



1^{er} think tank nord-américain en excluant les États-Unis

3^{ème} think tank de politique économique internationale

7^{ème} think tank de politique économique nationale

8^{ème} think tank en matière de politique de santé

11^{ème} think tank au monde, en excluant les think tanks américains

Ne recevant aucune aide gouvernementale, nous dépendons entièrement du soutien de personnes et d'entreprises qui comprennent l'importance de recherches de qualité et de débats publics percutants pour mener à bien nos projets.



MARK MULLINS, DIRECTEUR EXÉCUTIF
DE L'INSTITUT FRASER, SOUHAITE
LA BIENVENUE AUX INVITÉS.



4^e souper annuel du gala «Un Canada fort et prospère» à Ottawa

Le 24 novembre dernier, 200 personnes ont participé au gala mettant en vedette l'honorable James M. Flaherty, ministre fédéral des Finances. L'événement a permis de souligner la publication du dernier volume de la série *Pour un Canada fort et prospère*, de Mike Harris et Preston Manning. Ce projet, lancé en avril 2005, a pour but de donner une vision aux politiques publiques canadiennes pour que le Canada atteigne des niveaux inégalés de richesse et de leadership à l'échelle internationale.



ÉQUIPE DE L'INSTITUT FRASER: COURTNEY MAY, COORDONNATRICE,
ÉVÉNEMENTS ET RELATIONS À OTTAWA, ET JOHN MAUS, DIRECTEUR
ADJOINT, DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES À TORONTO



L'HONORABLE JAMES M. FLAHERTY VA PRONONCER SON ALLOCATION.



FORT INTÉRESSÉS PAR LES ÉLECTIONS AMÉRICAINES, LES GENS SE SONT PRÉSENTÉS NOMBREUX À LA CONFÉRENCE.



TASHA KHEIRIDDIN, EN COMPAGNIE DE L'AMBASSADEUR WILKINS ET DU CONSUL GÉNÉRAL DES ÉTATS-UNIS À MONTRÉAL, LEE MCCLENNY

Ça se discute: Fraser @ Ferreira

Conférence donnée par l'ambassadeur des États-Unis au Canada, David Wilkins, le 28 octobre 2008



L'ÉVÈNEMENT A ATTIRÉ UN GRAND NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DES MÉDIAS.



L'AMBASSADEUR WILKINS S'ADRESSE À L'AUDITOIRE.



LE D^r OUELLET EXPOSE LES DÉFIS QUE DOIT RELEVER LE SYSTÈME DE SANTÉ CANADIEN.



ALAIN DOUCINE, PRÉSENT AUX ÉVÉNEMENTS DE L'INSTITUT DEPUIS L'OUVERTURE DU BUREAU À MONTRÉAL, POSE UNE QUESTION AU D^r OUELLET.

Ça se discute: Fraser @ Ferreira

Conférence donnée par le D^r Robert Ouellet, président de l'Association médicale canadienne, le 6 novembre 2008



SÉBASTIEN GIGNAC, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION D'ART RECHERCHE ET TECHNOLOGIES AVANCÉES INC., ET COMMANDITAIRE DE L'ÉVÉNEMENT



TASHA KHEIRIDDIN, EN COMPAGNIE DU D^r OUELLET



Déjeuner économique

Déjeuner économique avec Nathalie Elgrably-Levy, intitulé *L'or bleu du Québec: l'eau, les droits de propriété et l'État*, qui a eu lieu le 19 novembre au Club universitaire de Montréal.



NATHALIE ELGRABLY-LEVY S'ADRESSANT À L'AUDITOIRE



UN PUBLIC ATTENTIF



Shutterstock

Les nouveaux habits de la mendicité corporative

par Mark Milke

En politique, il y a certains avantages à souffrir d'amnésie si on souhaite répéter les échecs économiques du passé en les présentant comme des nouveautés. Par exemple, la crise financière actuelle est attribuée de manière erronée au laisser-faire dans le domaine de la réglementation. On oublie toutefois que c'est sous l'administration Carter, dans les années 1970, que le gouvernement a fait pression sur les banques pour qu'elles offrent des prêts à des gens qui n'avaient pas la cote de crédit nécessaire. Ces pressions ont continué sous Bill Clinton dans les années 1990 et ont été défendues autant par les démocrates que par les républicains au cours des huit dernières années.

Nous vivons actuellement avec les conséquences de la bulle du crédit alimentée par le gouvernement. Trop d'individus pensent que le remède est un programme de relance conçu par le gouvernement.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: les billions dépensés et proposés aux États-Unis, les 30 milliards au Canada, que la coalition PLC-NPD-Bloc aurait dépensés si elle avait pris le pouvoir, et probablement encore plusieurs milliards dans le budget conservateur de janvier — juste pour protéger le gouvernement d'un vote de non-confiance.

Il y a un problème: les gouvernements conçoivent de tels programmes de «relance» depuis longtemps, avec des résultats plutôt décevants. Cela s'appelle le «bien-être corporatif». Au Canada, les gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux ont dépensé 182 milliards de dollars pour des entreprises entre 1994 et 2006 (dernière année où les statistiques sont complètes).

La part d'Ottawa dans ce plan de relance, qui a duré 12 ans, est de 61,4 milliards de dollars. Les provinces ont dépensé 98,5 milliards, et les municipalités, 22,5 milliards de l'argent des contribuables pour subventionner les entreprises. Pour chaque personne qui a payé l'impôt fédéral sur le revenu au cours de ces 12 années, 13,269 \$ ont été donnés en bien-être corporatif pour, notamment, les industries de l'aérospatiale, de l'automobile et du secteur forestier. Maintenant, leur cause est appuyée par les premiers ministres du Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et beaucoup d'autres.

Les nombreuses versions du plan de relance proposé ne sont que du bien-être corporatif habillé autrement et, apparemment, les conservateurs sont prêts à faire passer cette mendicité pour une nécessité économique. Dans le discours du Trône de novembre dernier, Ottawa



Mark Milke, auteur et chroniqueur, a été directeur de la Canadian Taxpayers Federation en Alberta et en Colombie-Britannique. Il écrit fréquemment pour The Victoria Times Colonist, The Province, Calgary Herald et The National Post.

notait que les secteurs de l'aérospatiale et de l'automobile faisaient face à une «pression croissante» et a promis «de fournir davantage d'aide pour ces industries». C'était le code pour de nouvelles demandes de subventions, qui sont toujours nombreuses, que la situation économique soit bonne ou mauvaise.

Dans le cas particulier des constructeurs automobiles, qui demandent un nouveau plan de relance depuis 2004, les gouvernements fédéraux libéral et conservateur, avec le gouvernement libéral de l'Ontario, ont promis 752 millions, dont 280 millions pour Ford, 200 millions pour General Motors et 125 millions pour Toyota — cette dernière étant l'entreprise automobile ayant la meilleure santé financière du monde.

S'il y a une nouveauté avec la mendicité corporative de 2008, c'est qu'elle est plus sérieuse qu'auparavant, que ce soit au Congrès, devant un auditoire télévisé national à Washington D.C., derrière les portes fermées de Queens Park¹ ou sur la colline parlementaire.

La vérité, c'est que le bien-être corporatif n'a pas changé: c'est un tour de passe-passe dans lequel on transfère l'argent des impôts et les emplois des entreprises en bonne santé vers les entreprises en difficulté. Le public et les employés des firmes défallantes seraient mieux servis si les entreprises chancelantes allaient devant le tribunal du commerce, où elles pourraient soit se réorganiser, soit être divisées afin que les

divisions en bonne santé puissent être acquises par d'autres compagnies.

Les gouvernements ont toujours dépensé l'argent de manière improductive pour stimuler l'économie. Ils sont constamment engagés dans une «relance» du type qui est présentement sur les lèvres de presque tous les politiciens, éditorialistes et leaders d'opinions.

Mais prendre les taxes et les emplois des entreprises en bonne santé pour aider les entreprises plus faibles au moyen de transferts massifs au sein du système fiscal ne produit rien de positif pour l'économie en général. Cela ne stimule pas la création d'emplois.

Une approche alternative serait de couper les taux d'imposition des entreprises en échange de l'élimination du bien-être corporatif. Dans un climat économique normal, cette approche permettrait à des entreprises prometteuses de croître. Dans l'environnement actuel, ce sont précisément ces entreprises qui seront en mesure de se redresser, de prospérer et de créer des emplois plus rapidement que n'importe quelle relique corporative qui finira bientôt dans un dépôt financier, avec ou sans sauvetage de l'État².

NOTES

¹ Queens Park est le siège de la législature de l'Ontario, à Toronto.

² Cet article est paru le 11 décembre 2008 dans la section «Opinion» du *Financial Post*.

TOUT EST POSSIBLE
wycoolers.com



La santé avant tout

Pour un
avenir en santé.
Dès aujourd'hui.



L'excellence en matière de prévention pour les entreprises et les particuliers

Chef de file en santé préventive, Medisys se consacre à établir de nouvelles normes de qualité en ramenant la notion de service au cœur de la santé.

- **Bilans de santé préventifs**
- **Service concierge Medisys One**
- **Imagerie médicale**
- **Santé voyage**
- **Santé au travail**
- **Programmes de mieux-être**

**N'hésitez pas à
communiquer avec nous au :**
514 499-2777 poste 3677
info@medisys.ca



www.medisys.ca

QUÉBEC MONTRÉAL OTTAWA
TORONTO CALGARY VANCOUVER

Vous aimez ce que vous lisez? Soutenez-nous!

Cercle des fondateurs

Les supporters donnant 10 000 \$ ou plus bénéficient des avantages exclusifs du Cercle du président ainsi que des invitations spéciales destinées au Cercle des fondateurs.

Cercle du président

Les supporters qui donnent entre 5000 \$ et 9999 \$ bénéficient de tous les avantages du Cercle de la direction, en plus des invitations aux événements spéciaux du Cercle du président.

Cercle de la direction

Les supporters qui donnent entre 1000 \$ et 4999 \$ bénéficient de tous les avantages du Cercle des experts et ce, pour trois personnes de leur choix, ainsi que des invitations spéciales destinées au Cercle de la direction et des rencontres avec des conférenciers de renom et des leaders de l'Institut.

Cercle des experts

Les supporters donnant entre 350 \$ et 999 \$ bénéficient de tous les avantages du Cercle de recherche et de tous les ouvrages et monographies publiés par l'Institut.

Cercle de recherche

Les supporters donnant entre 100 \$ et 349 \$ bénéficient de tous les avantages des Amis du Fraser et obtiennent, en plus, un abonnement d'un an au magazine *Fraser Forum*.

Ami du Fraser

Un don d'un montant de 25 \$ à 99 \$ ouvre droit au *Fraser Frontline*, au rapport annuel de l'Institut, à un abonnement d'un an à *Perspectives* ainsi qu'à des invitations aux événements de l'Institut.

Des reçus de charité en accord avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et en conformité avec les directives de l'I.R.S. des États-Unis seront envoyés aux supporters de l'Institut dans les meilleurs délais.

Nous vous invitons à soutenir notre mission de recherche et économique en complétant notre formulaire électronique au www.institutfraser.org ou en remplissant le coupon ci-dessous:

Nom et prénom:

Entreprise:

Adresse:

Ville:

Province: Code postal:

Téléphone: Courriel:

Montant de la contribution: Nom à inscrire sur le reçu officiel:

Type de carte de crédit: Nom inscrit sur la carte de crédit:

Numéro de carte de crédit: Mois/Année d'échéance:

Institut Fraser
1470, rue Peel
Tour B, bureau 316
Montréal, Qc H3A 1T1

Tél.: 514 281-9550
Fax: 514 281-9464
tasha.kheiriddin@institutfraser.org



Recevez l'assurance que l'information concernant votre don sera traitée avec la confidentialité et le respect prévus par la loi.